



Direction
générale
de la création
artistique

Rapport d'activité de la Direction générale de la création artistique 2018

Sommaire

Avant-propos / Sylviane Tarsot-Gillery, Directrice générale de la création artistique... 3

Panorama : les événements marquants de l'année 4

La DGCA en quelques mots5

Chantiers transversaux : spectacle vivant, culture et territoires et économie sociale et solidaire6

L'action des services

- Le service des arts plastiques 10
- La délégation à la danse 16
- La délégation à la musique..... 19
- La délégation au théâtre.....23
- La sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche..... 26
- La sous-direction de la diffusion artistique et des publics 35
- La sous-direction des affaires financières et générales..... 39
- La mission de la communication 42
- Le service de l'inspection de la création artistique 45

En 2018, les personnels de la direction générale de la création artistique ont élaboré ensemble, pour la première fois, une feuille de route pour l'année. Les axes stratégiques identifiés ont accompagné et guidé l'action de chacune et de chacun tout au long de l'année. Ainsi, les dix services de la DGCA ont œuvré pour l'accès à la culture et pour favoriser par la vie culturelle la cohésion sociale et le dynamisme des territoires. Ils ont veillé à soutenir la création et les artistes et préserver le modèle français de diversité culturelle tout en réfléchissant à améliorer le pilotage et l'évaluation de la politique culturelle et à placer le numérique au service de la création.

La DGCA a par ailleurs conduit d'importants chantiers, dans chacun des domaines qu'elle couvre. Ainsi, une vaste concertation a été conduite sur le soutien aux équipes artistiques et à la diffusion du spectacle vivant ; le CNPAV (Conseil national des professions des arts visuels) a été créé ; de nouvelles dispositions relatives à l'agrément des classes préparatoires ont été mises en œuvre ; les conservatoires ont fait l'objet d'un projet de réforme ; le CNAP a été accompagné dans son projet de relocalisation à Pantin ; le grand projet Berthier - Cité du Théâtre – Bastille a pris un nouvel élan. La délégation à la photographie, créée en 2017, a pu présenter aux Rencontres d'Arles la politique du ministère en faveur de la photographie. Des projets transversaux ont aussi structuré l'action : « Plan Culture près de chez vous », réflexion sur l'économie sociale et solidaire appliquée à la DGCA, observation et évaluation, SIBIL (Système de remontées de billetterie à des fins d'observation du secteur du spectacle vivant), cartographie nationale des lieux publics de production et de diffusion, contrats de filière et schémas d'orientations (arts visuels, musique, mode), dispositif CHIMERES pour le soutien à la création numérique, plan de formation pour favoriser la diffusion des artistes au niveau international.

Je souhaite que ces actions engagées se poursuivent, notamment l'habitude du travail collectif car il faut sans cesse revoir nos méthodes de travail pour les mettre au service de l'action publique. Nous devons remettre les artistes au cœur de nos politiques et clarifier, et redéfinir le cas échéant, notre action, en liens avec les professionnels, l'administration centrale et déconcentrée mais aussi les collectivités territoriales et les partenaires privés. Comme la lecture de ce rapport d'activité le confirme, la DGCA œuvre pour l'emploi culturel et l'économie du secteur, les publics et les territoires, et les questions de parité et de diversité irriguent toute son action.

Sylviane Tarsot-Gillery,
Directrice générale de la création artistique

Panorama de l'année 2018

- 30 janvier – Inauguration de la commande publique typographique *Faune* créée par Alice Savoie
- 1^{er} février - Mise en place de l'aide à la garde d'enfants pour les artistes et techniciens du spectacle (AGEDATI)
- 13 février – Journée *Art et Recherche : quelle rencontre !?* au Centre national de la Danse
- 23 mars – Lancement du Centenaire Debussy
- 29 mars – Lancement du plan « Culture près de chez vous »
- 4 avril – Journées européennes des Métiers d'art
- 6 avril – Journée *Belle Saison* au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon
- 23 avril – Inauguration de l'exposition *A l'échelle de la Ville* sur les façades du ministère de la Culture
- 25 avril – Lancement de la préfiguration du Centre national de la musique
- 18 mai – Laure Prouvost choisie pour représenter la France à la Biennale d'art de Venise 2019
- 24 mai – Soirée de lancement de Rendez-vous Hip Hop 2019
- 12 juin – Nomination des lauréats du premier appel à projets du ministère de la Culture en faveur des jeunes marques de mode
- 15 juin - Commande photographique nationale sur le thème « Flux, une société en mouvement »
- 21 juin – Le ministère de la Culture organise 6 concerts en régions pour la Fête de la Musique
- 1^{er} juillet - Déploiement de SIBIL, système d'information du spectacle vivant
- 20 juillet - Bruno Messina, directeur du Festival Berlioz, chargé de préparer le cent-cinquantième anniversaire de la mort de Berlioz
- 30 juillet – Labellisation Centre dramatique national du Théâtre du Grand Marché-La Fabrik, de Saint-Denis de La Réunion
- 14, 15 et 16 septembre - « La nouvelle adresse », programme artistique sur le site de la future implantation du CNAP à Pantin
- 16 octobre – Nomination de Franck Riester au poste de Ministre de la Culture
- 15 novembre – Prise de fonction de Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la création artistique
- 8-11 novembre - Parcours *Elles x Paris Photo*
- 17 et 18 novembre - WEFRAC 2018, « Regards inattendus sur les collections »
- 23 novembre - Signature d'un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture
- 3 décembre - Création du conseil national des professions des arts visuels (CNPAV)

La direction générale de la création artistique en quelques mots

La Direction générale de la création artistique (DGCA) définit, coordonne et évalue la politique de l'État relative aux arts plastiques et au spectacle vivant, en l'inscrivant dans une logique plus large d'aménagement et de développement du territoire. Ses missions couvrent, dans les domaines relevant de ses compétences, le soutien à la création, l'aide à l'insertion professionnelle, l'enrichissement des collections publiques, l'élargissement des publics et des réseaux de diffusion, l'enseignement supérieur, la recherche, l'emploi, l'éducation artistique et culturelle, les pratiques amateurs, l'action européenne et internationale.

La DGCA anime et coordonne, sur l'ensemble du territoire, les organismes et les réseaux de création, de production et de diffusion : établissements publics nationaux, centres de ressources, orchestres permanents, théâtres lyriques en région, centres nationaux de création musicale, scènes de musiques actuelles, centres dramatiques nationaux, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique nationaux, pôles nationaux du cirque, centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, scènes conventionnées, fonds régionaux d'art contemporain, centres d'art et établissements d'enseignement supérieurs.

Pour mener à bien ses missions, la Direction générale de la création artistique comprend le service des arts plastiques et la délégation à la photographie, la délégation à la danse, la délégation à la musique, la délégation au théâtre, la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, la sous-direction de la diffusion artistique et des publics, la sous-direction des affaires financières et générales, la mission de la communication et l'inspection de la création artistique.

Le budget de la DGCA en 2018 *

918,6 M€

795,7 M€ pour le programme 131 - Création

- Action 1 – spectacle vivant : 721,5 M€
- Action 2 – arts plastiques : 74,2 M€

121,7 M€ pour le programme 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

1,165 M€ pour le programme 186 - Recherche culturelle et culture scientifique

** budget exécuté 2018 en crédits de paiement (source Chorus)*

Travaux sur les orientations de la politique de soutien au spectacle vivant

Afin de clarifier les orientations de la politique de soutien au spectacle vivant et d'identifier les moyens d'une optimisation de ses instruments, la DGCA a engagé début 2018 une concertation avec les professionnels dans le cadre du Conseil national des professionnels du spectacle vivant (CNPS). Les réunions de concertation tenues de janvier à mars ont permis d'établir un état des lieux qui a confirmé un diagnostic connu depuis trente ans qui s'est accentué : un accompagnement des parcours artistiques insuffisamment adapté, une difficulté pour l'Etat à assurer aussi bien le renouvellement des générations d'artistes que le soutien à l'excellence, une diffusion des spectacles de plus en plus difficile, un maillage territorial riche mais qui ne touche qu'une frange réduite de la population, une multiplicité d'acteurs mais un manque de concertations dans les territoires autour des politiques culturelles et du spectacle vivant en particulier.

Sur cette base, des groupes de travail DGCA/DRAC ont été mis en place autour de trois axes : le soutien aux équipes artistiques, la diffusion des œuvres et la mobilisation des acteurs dans les territoires. Les éléments de diagnostics dégagés dans le cadre du bureau élargi du CNPS ont été complétés par près de soixante auditions d'équipes artistiques, dirigeants de lieux, bureaux de production ou fédérations professionnelles.

A l'appui des constats réalisés dans le cadre du bureau élargi du CNPS, la construction de propositions d'évolution concrètes aura pour objectif de répondre à des enjeux de plusieurs natures, parmi lesquels :

- mieux accompagner les artistes dans la variété de leur parcours et de leurs projets ;
- sortir de l'objectif systématique d'une nouvelle production chaque année, encourager une plus grande diffusion des spectacles produits (notamment en matière de séries et de tournées concertées) ;
- garantir la diversité de la création à travers le renouvellement des générations et l'attention portée aux projets pluridisciplinaires ;
- co-construire davantage des projets de territoires avec les collectivités ;
- rééquilibrer les soutiens entre les villes-centres et les territoires ;
- mieux prendre en compte les projets culturels qui émergent en dehors des cadres institutionnels ;
- renforcer l'effet de levier des crédits des DRAC.

Des pistes d'évolutions pour le soutien aux équipes artistiques indépendantes ont été mises en discussion avec les DRAC et présentées au bureau élargi du CNPS. Elles seront présentées au Ministre courant 2019. Suite aux discussions avec le bureau élargi du CNPS et au groupe de travail DGCA-DRAC sur la diffusion, une expérimentation est en cours avec la DRAC Hauts-de-France et l'ONDA pour améliorer la circulation des spectacles dans les territoires.

Les travaux engagés autour du renforcement des coopérations territoriales ont été quant à eux centrés sur les évolutions à apporter au plan « La Culture près de chez vous ».

Plan La Culture près de chez vous

Initié par la Ministre en mars 2018, le plan « La Culture près de chez vous » a eu pour objectif d'irriguer les territoires prioritaires en matière d'offres culturelles. Si dans un premier temps, ce plan a été mal reçu par les professionnels et les collectivités, Bernard Latarjet, chargé de coordonner sa mise en œuvre entre les DRAC, a permis sa réorientation en proposant une stratégie de renforcement des logiques partenariales avec les collectivités. La DGCA s'est

fortement mobilisée sur ces enjeux territoriaux, le spectacle vivant comme les arts visuels étant des vecteurs clés d'irrigation territoriale. Elle a également initié avec le Secrétariat général l'expérimentation d'un fonds globalisé en DRAC de crédits issus du Programme 131 – Création - et du Programme 224 - Transmission des savoirs et démocratisation de la culture - pour les projets artistiques associant étroitement création et action culturelle. Cette expérimentation doit être menée en 2019 dans les DRAC Bretagne et Nouvelle-Aquitaine.

Economie sociale et solidaire

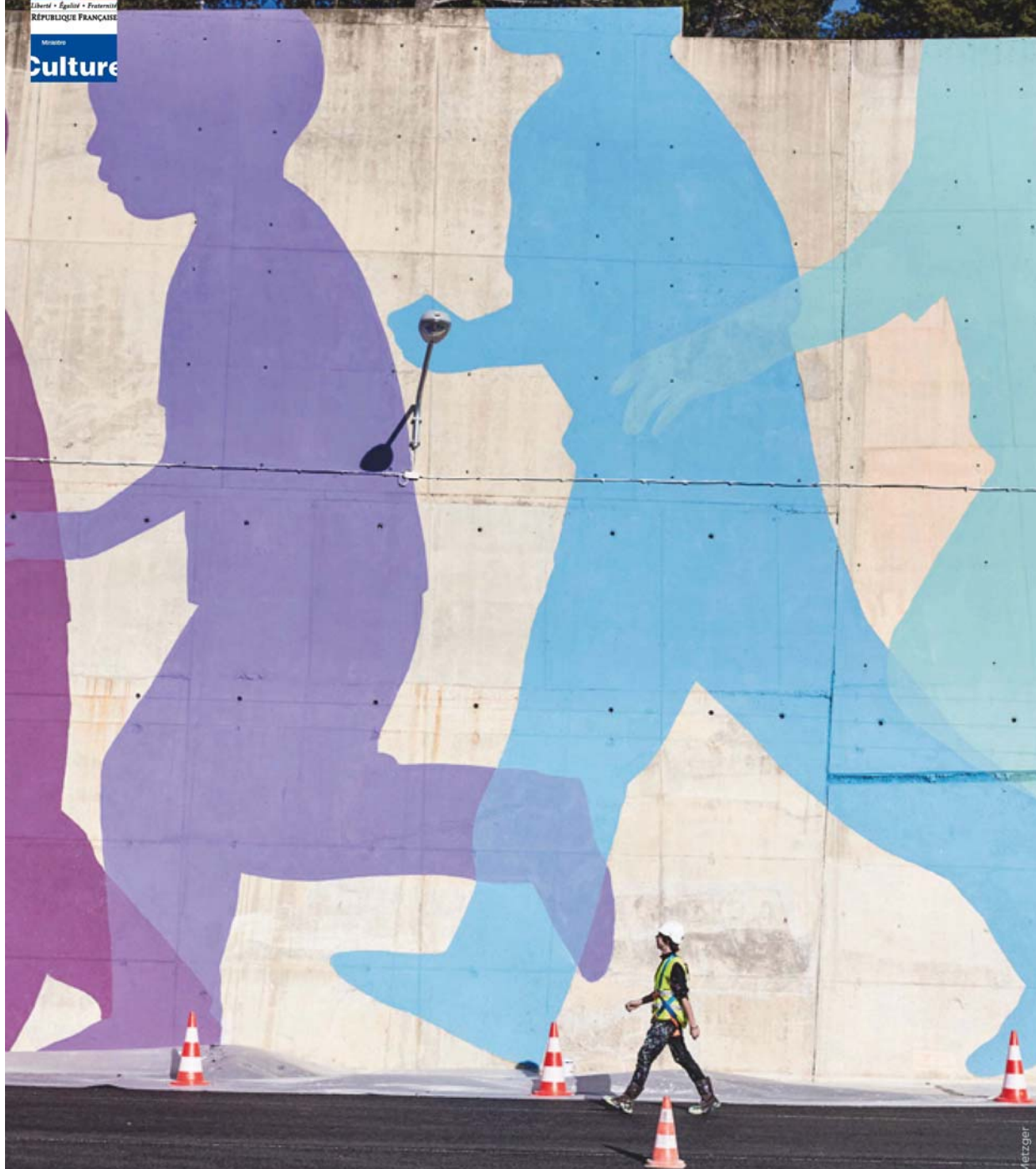
L'économie sociale et solidaire (ESS) dans le champ du spectacle vivant et des arts visuels est une notion complexe, aux multiples définitions et appréciations. Afin de donner quelques éclairages sur ses principes, la DGCA a organisé en 2018 plusieurs conférences ouvertes à tous. Une formation sur deux jours a également été mise en place pour sensibiliser les services de la DGCA et les conseillers en DRAC. Les propositions qui ont été faites au Cabinet du Ministre ont permis de dégager une enveloppe de mesures nouvelles de 500K€ en 2019. Par ailleurs, un groupe de travail de la DGCA avec les représentants des lieux intermédiaires a construit une grille d'évaluation qui permet de synthétiser des éléments aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Après avoir été discutée avec les DRAC, elle pourra être annexée aux conventions pluriannuelles conclues avec les lieux intermédiaires. Elle a pour objectif de simplifier l'évaluation des projets portés par ces structures tout en s'adaptant à leurs singularités.



Dessin de Laure Prouvost pour le Pavillon français de la Biennale de Venise 2019



Le ministère de la Culture présente l'exposition



MARSEILLE, GRIGNY, MAYOTTE, LE POLAU (TOURS ET PARIS)

À l'échelle de la ville !

ARTS ET AMÉNAGEMENTS DES TERRITOIRES

du 17 avril au 10 juin 2018

MINISTÈRE DE LA CULTURE

3, rue de Valois / 182, rue Saint-Honoré - 75001 Paris
www.culture.gouv.fr

Avec le soutien de :



Artiste : Seth - Photo : O.Metzger

L'action des services

Le service des arts plastiques

Le service des arts plastiques (SAP) a la responsabilité pour le ministère de la Culture des politiques publiques en faveur des arts visuels, art contemporain, photographie, design, mode et métiers d'art. Il dispose pour cela d'un budget de 77M€.

Les actions conduites en 2018, tout en s'articulant avec le plan d'action global de la DGCA, impulsent de nouvelles orientations à la politique des arts plastiques conduite par le ministère en ayant à cœur de :

- mettre l'artiste au centre de nos politiques ;
- promouvoir la scène française dans tous les champs d'intervention du service ;
- développer de nouveaux outils de politique publique dans lesquels l'État se fait incitateur et contributeur sans être « autoritaire » : chartes, codes de bonnes pratiques, démarches participatives territorialisées ;
- conforter l'accès du public aux œuvres et aux esthétiques les plus variées.

I - Remettre l'artiste au centre de nos politiques et accompagner le développement de la carrière des artistes

1/ Rémunération des auteurs des arts visuels, protection sociale et formation professionnelle

- Réforme du régime social des artistes auteurs

Le service des arts plastiques a contribué avec la direction de la sécurité sociale et la direction générale des médias et des industries culturelles à la mise en œuvre de la réforme du recouvrement des cotisations sociales et des nouvelles missions des organismes (affiliation, champ du régime, action sociale et accompagnement des démarches pour les auteurs des arts visuels). Cette réforme marque une étape importante dans l'évolution et l'amélioration du régime des artistes auteurs en préservant ses spécificités.

- Rémunération des artistes et groupe de travail droit d'exposition

Le service a mis en place un groupe de travail pour la mise en œuvre du droit d'exposition dans le domaine des arts visuels et d'une meilleure rémunération des artistes auteurs, y compris des photographes. Les premiers travaux de ce groupe ont permis de s'accorder sur un minimum de rémunération forfaitaire pour les artistes qui donnera lieu à une mise en œuvre progressive dès 2019 dans les réseaux de l'art contemporain.

Plus largement le SAP a conduit une réflexion sur les différentes pistes qui permettront d'améliorer la rémunération des artistes : par le biais du droit d'auteur (partage de la valeur pour les plateformes de partage de contenu et pour les moteurs de référencement), par la multiplication des interventions des artistes (médiation, résidences en entreprises), par un soutien plus actif au marché sous l'angle de l'avantage fiscal ou par un élargissement des prêts déjà accordés par l'IFCIC.

- Conseil national des professions des arts visuels

Le service des arts plastiques a suivi la publication du décret instaurant le conseil national des professions des arts visuels (3 décembre 2018). Cette instance très attendue par les acteurs du secteur sera installée par le Ministre début 2019.

- Lancement du Parlement de la photographie

Le Parlement de la photographie est une instance de concertation entre tous les acteurs du secteur. Son objectif est de dégager des recommandations concrètes d'action publique et s'organise en trois comités thématiques : photojournalisme, création et patrimoine. Il a tenu ses premières séances de travail en septembre 2018.

2/ Œuvrer en interministériel à une politique coordonnée en faveur des métiers d'art, de la mode et du design

La DGCA a soutenu le *webmedia* MAKERY qui a réalisé une carte permettant de visualiser la proximité entre les ateliers de fabrication numérique et les lieux de la création artistique en France.

Le service s'est activement impliqué dans les comités/commissions relatifs à la formation et au patrimoine immatériel et a suivi avec la Direction générale des entreprises (DGE) les évolutions des acteurs des métiers d'art.

Il a aussi contribué à renforcer la structuration de la filière de la mode :

- Coordonné par le service des arts plastiques en partenariat avec les fédérations de la haute couture et du prêt-à-porter féminin, le troisième Forum de la mode, « Territoires de mode », s'est tenu le 7 novembre 2018 au ministère de l'Économie et des Finances. L'événement a confirmé la dynamique engagée par la filière mode et a connu un vif succès.
- Le contrat stratégique de filière de la mode et du luxe a été élaboré par le Comité scientifique de Filière Mode, mis en place par la DGE et présidé par Guillaume de Seyne avec la participation du service des arts plastiques.
- Le réseau de recherche en mode Culture(s) de Mode a organisé ses conférences inaugurales qui ont accueilli un grand succès avec le soutien du service.
- En 2018, le ministère de la Culture a lancé le premier appel à projets destiné à soutenir les jeunes créateurs de mode dans le développement de leur entreprise et pour accompagner leurs premiers investissements. Ce dispositif prend place dans un paysage de financements directs et indirects sans se substituer à d'autres dispositifs. Doté de 300 000 euros, il a permis d'accompagner 16 jeunes entrepreneurs qui ont entre 3 et 5 années d'existence.

Le service des arts plastiques a aussi coordonné la politique en faveur du design afin de restructurer le paysage du design en France : groupes de travail avec les acteurs, accompagnement et structuration de l'Agora du design et du Forum du design.

II - Contribuer au rayonnement de la scène française de l'art contemporain

En complément des actions menées avec l'Institut français, le service a développé des dispositifs destinés à favoriser le rayonnement de la scène française.

La DGCA, en lien avec le comité professionnel des galeries d'art (CPGA), a poursuivi l'expérimentation de l'aide aux galeries françaises pour le financement d'une première exposition ou d'une publication monographique bilingue consacrée à un artiste de la scène française dans une galerie étrangère : 5 projets sélectionnés par un jury de professionnels reconnus du secteur des arts visuels ont été financés.

Par ailleurs, le service a doublé la dotation aux aides à la présence des foires à l'international portées par le CNAP et soutenu la fondation d'entreprise Ricard pour la mise en ligne de *Textwork*, plateforme éditoriale visant à accompagner et promouvoir les artistes de la scène française en langues étrangères. Le ministère de la Culture a participé au financement de projets d'artistes de la scène française présents à l'exposition internationale *Viva arte Viva*. Il a aussi activement collaboré au projet de l'ADAGP de développement d'un outil numérique de visibilité de la scène française à l'international : lancement d'un compte Instagram, #Elainealain, lors du prix Marcel Duchamp au Centre Pompidou en octobre 2018.

En outre, le SAP coordonne une stratégie de promotion du design français à l'international avec l'Institut français et la DGE : il accompagne la préparation de Lille, capitale mondiale du design 2020 en lien avec la DRAC et a piloté l'organisation de la présence française à la Triennale de Milan et au Salon du meuble en 2019.

Enfin, la délégation à la photographie a organisé en partenariat avec l'Institut français à l'occasion de Paris Photo, *Curators' meeting* qui s'est tenu au Grand Palais le 8 novembre. Ce dispositif d'aide de coproduction à l'international a rassemblé 101 professionnels ; 13 projets ont été présentés dont trois ont donné une suite immédiate.

III - Consolider et moderniser les outils de diffusion de l'art contemporain et de soutien à la création

1/ Protection et reconnaissance des structures par la création de 2 labels

La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a créé les labels « centre d'art contemporain d'intérêt national » et « fonds régional d'art contemporain (FRAC) ». L'année 2018 a été consacrée à la campagne de labellisation des structures, suite à la parution de l'arrêté définissant le cahier des charges et des missions. Cette campagne de labellisation est aussi l'occasion de redéfinir les contours de ce réseau qui pourra s'étendre à des structures nouvelles ou en cours de professionnalisation.

Douze « centres d'art contemporain d'intérêt national » ont été labellisés : Passerelle à Brest ; La Villa Noailles à Hyères ; Le Carré à Château-Gontier ; La Criée à Rennes ; La Villa Pérochon à Niort ; Le Crédac à Ivry-sur-Seine, l'Espace multimédia Gantner à Bourogne (Territoire de Belfort), le 19 CRAC de Montbéliard, le CAC Brétigny, le Centre d'art et du paysage de l'Île de Vassivière, Bétonsalon à Paris, Le Grand Café à Saint-Nazaire.

Le service des arts plastiques a aussi accompagné les DRAC et les structures pour la mise en conformité des FRAC avec le cahier des charges et des missions du label. Dans plusieurs régions, il a participé aux discussions engagées avec les Régions qui défendent le rapprochement des FRAC présents sur les territoires afin d'accompagner ces évolutions tout en préservant la diversité des sites.

Outre le renouvellement de la direction du Jeu de Paume, le service a accompagné, en appui aux DRAC, le recrutement des directions des centres d'art contemporain Le Creux de l'Enfer (Thiers), La Synagogue de Delme et La Galerie de Noisy-le-Sec ainsi que la mise en œuvre de celui du FRAC Bretagne. Il s'est aussi fortement impliqué dans les recrutements des directeurs de l'ENSBA, la Villa Arson et l'ENSAD.

2/ Mieux connaître les actions menées sur le territoire national, les valoriser et renforcer la structuration professionnelle par le biais des SODAVI

Le déploiement de la démarche des Schémas d'orientation des arts visuels (SODAVI) s'est poursuivi en 2018 avec 13 SODAVI engagés. Sur l'ensemble du territoire national, la DGCA a encouragé, dans le cadre d'un partenariat fructueux avec les collectivités, les acteurs du secteur des arts visuels à se réunir afin d'établir ensemble un diagnostic du secteur à l'échelle des territoires. Le SAP a accompagné la signature du premier contrat de filière pour les arts visuels entre l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et les réseaux professionnels le 28 juin 2018. Le 20 septembre 2018, le service a organisé au Palais de la Porte Dorée une journée rassemblant les collectivités territoriales et les acteurs des SODAVI afin de partager les différentes expériences et de mettre en commun les enseignements de ces deux années de concertation.

Enfin, dans le but d'améliorer la gestion de l'information et sa restitution aux partenaires extérieurs, le service a conduit un travail en profondeur pour la simplification, la clarification et la fiabilisation de la gestion des données d'observation des réseaux de diffusion de l'art contemporain en se dotant de nouveaux outils de pilotage.

3/ Réinterroger les dispositifs de soutien à la création, sécuriser les opérateurs

Constatant de longue date que la situation immobilière du CNAP, insatisfaisante sur le plan de la conservation préventive et financièrement défavorable, devait être révisée globalement, le service des arts plastiques a dégagé une solution d'implantation en dialogue avec les membres du comité de pilotage (dont les services de France Domaine et la Direction du budget) : le ministère de la Culture s'est porté acquéreur d'un site à réhabiliter sur la commune de Pantin. La maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération a été confiée à l'OPPIC. Sur la base du programme de l'opération et à l'issue d'un dialogue compétitif, la DGCA a sélectionné une équipe de maître d'œuvre en octobre 2018 : le groupe Bruther et Data architectes.

Le service a accompagné le Jeu de Paume dans le recrutement de son nouveau directeur, Quentin Bajac. Il s'est aussi fortement engagé dans la préparation des chantiers immobiliers qui devraient se tenir en 2020 et dans la sécurisation juridique et domaniale de l'association.

Parallèlement, le service a accompagné le Palais de Tokyo dans une évolution de son modèle économique et dans une logique de développement de l'offre de prestation dont les études préalables seront analysées en 2019. Prenant en compte le départ de Jean de Loisy au 4 janvier 2019, le service a aussi anticipé la transmission du projet et préparé le recrutement d'une nouvelle direction.

Concernant l'Académie de France à Rome, le service a accompagné la fin du mandat de Muriel Mayette-Holtz. Produisant une analyse critique des dernières années de fonctionnement de l'établissement, le service a, à la demande de la ministre de la Culture, produit une proposition de réforme de l'établissement et a proposé des modalités nouvelles pour le recrutement d'une nouvelle direction.

Le service a accompagné étroitement la Cité de la céramique – Sèvres et Limoges dans la mise en place de ses outils stratégiques (PSC et COP) qui ont été approuvés lors du dernier Conseil d'administration de l'année. Il a aussi été investi dans la mise en œuvre de la réforme de la formation de la Manufacture de Sèvres.

Le service a accueilli le nouveau directeur du Mobilier national et a répondu à la Cour des Comptes qui a rédigé un rapport en 2018.

4/ Une politique ambitieuse pour le patrimoine photographique

La préservation et la valorisation des fonds des grands photographes de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle constituent un enjeu patrimonial majeur pour le ministère de la Culture. Il s'agit notamment d'accompagner au mieux les photographes ou leurs ayants droits dans leur réflexion sur le devenir de leurs fonds photographiques et de faciliter les dons à des institutions publiques. La délégation à la photographie est désormais l'interlocuteur privilégié et le point d'entrée des institutions et des photographes.

Un Comité national pour le patrimoine photographique, réunissant des experts et des responsables d'institutions, a été mis en place afin d'étudier les projets et de coordonner la politique d'acquisition des fonds photographiques auprès des institutions publiques.

5/ Mise en œuvre d'actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

En partenariat avec le Medialab de Sciences Po et Vidéomuséum, le service a lancé une étude portant sur la représentation des artistes femmes dans les collections publiques françaises. Cette étude dont les conclusions seront remises en 2019 s'attachera à analyser, d'une part, les typologies et les conditions d'acquisition des œuvres réalisées par des femmes et, s'intéressera d'autre part, à la diffusion de ces œuvres.

Fannie Escoulen, commissaire indépendante, a été chargée de la mise en œuvre de « Elles X Paris Photo », un parcours pour mettre en avant les femmes photographes : une signalétique identifiait 103 images sélectionnées sur les stands des galeries. 12 expositions hors les murs (institutions partenaires) étaient aussi proposées. Une publication éditée en 10 000 exemplaires a été distribuée gratuitement sur la foire et une conférence, « La femme, cette exception », a été organisée (le parcours a bénéficié de plus de 200 retombées médias). Une table ronde a été en outre organisée dans le cadre de Visa pour l'image « Les femmes photojournalistes, entre stéréotypes et préjugés, quelle réalité, quelle égalité ? » (8 salariés du photojournalisme sur 10 sont des hommes).

IV - Conforter l'accès du public aux œuvres et aux esthétiques les plus variées

1/ Dynamiser la commande publique artistique

Le service des arts plastiques a poursuivi sa politique en faveur de l'art dans l'espace public principalement avec le Conseil national des œuvres dans l'espace public dans le domaine des arts plastiques qui s'est réuni trois fois et a rédigé son premier rapport au Ministre.

En 2018, le ministère a financé 43 projets (26 projets sur crédits délégués aux DRAC et 17 projets conduits par le CNAP) : « La Saison graphique » au Havre, un parcours porcelaine dans l'espace public à Limoges, des études pour des vitraux à Perpignan, une œuvre d'Agnès Thurnauer à Ivry-sur-Seine ou encore des vitraux conçus par Jenna Kaes à Monthuchon.

Le service a conforté la (re)connaissance et la protection des œuvres dans l'espace public par l'alimentation de la base de données du 1% artistique en partenariat avec les DRAC et une contribution à la codification du décret relatif au 1% artistique dans le nouveau code de la commande publique. Le SAP a poursuivi le pilotage des *Journées des 1% de l'école à l'enseignement supérieur*. Il a aussi rédigé un guide de la commande publique artistique destiné aux commanditaires publics et aux artistes (publication en 2019 avec le CNAP) et engagé la réalisation du tome 2 de « L'art à ciel ouvert » chez Flammarion, livre consacré à 10 ans de commandes artistiques dans l'espace public. Enfin, il a contribué à la valorisation et à la restauration d'œuvres installées dans l'espace public.

La DGCA a poursuivi les commandes photographiques avec :

- « Les Regards du Grand Paris », portée par les Ateliers Médicis (Établissement public de coopération culturelle Médicis-Clichy-Montfermeil)

Jusqu'en 2026, une commande photographique annuelle est portée par les Ateliers Médicis et le CNAP pour documenter ce grand chantier. Le budget total annuel de la commande photographique s'élève à 100 000€. Le comité de sélection de la 3^{ème} édition réuni le 15 novembre 2018 a choisi six artistes photographes : Lucie Jean, Mana Kikuta, Baudouin Mouanda, Maxence Rifflet, Anne-Lise Seusse, Zhao Sun. Les œuvres réalisées dans le cadre de cette commande publique rejoindront le Fonds national d'art contemporain, collection gérée par le CNAP.

- La commande photographique nationale 2018 : *Flux, une société en mouvement*

Une commande nationale photographique, portée par deux centres d'art photographiques des Hauts-de-France, Centre régional de la photographie (CRP) de Douchy-les-Mines et Diaphane et le CNAP, aura lieu tous les deux ans. Les lauréats de la commande 2018 sont : Lionel Bayol-Themines, Aglaé Bory, Bruno Boudjelal, Guillaume Chamahian & Julien Lombardi, Margaret Dearing, Mathieu Farcy, Nicolas Floc'h, Samuel Gratacap, Éric Guglielmi, Ilanit Illouz, Marine Lanier, Florent Meng, Florence Paradeis, Sarah Ritter, Hortense Soichet. Les œuvres réalisées dans le cadre de cette commande publique rejoindront le Fonds national d'art contemporain.

2/ Mobiliser des partenaires variés

Le service des arts plastiques a souhaité redonner une nouvelle vigueur en 2018 au réseau des artothèques avec notamment le lancement avec le CNAP et l'ADRA d'une commande de multiples intitulée « Quotidien » auprès de 15 artistes. Les œuvres seront éditées en 60 exemplaires. Une partie intégrera les collections du CNAP et une partie les collections des artothèques présentes sur l'ensemble du territoire afin d'être prêtées à des particuliers ou à des institutions.

La DGCA encourage la commande artistique privée avec la mise en œuvre du programme *1 immeuble, 1 œuvre*. Par la signature d'une charte avec le ministère, ce programme vise à encourager l'installation d'œuvres d'art par les promoteurs immobiliers et des sociétés foncières dans leurs nouvelles constructions. 25 entreprises sont signataires de la charte en 2018. Le premier jury s'est tenu en novembre 2018 et a permis de désigner 3 promoteurs et artistes qui recevront un prix par le ministre début 2019. Plus d'une centaine de projets artistiques ont ainsi été réalisés par des commanditaires privés.

Une relance du dispositif de résidences en entreprises a été engagée avec le réseau Entreprendre et en lien avec les DRAC, afin d'expérimenter la charte « art et mondes du travail » (15 résidences

dans 13 régions ont été sélectionnées). Une publication coordonnée par Mécènes du Sud a été engagée pour rendre compte des résidences 2018 et proposer de bonnes pratiques.

Le ministère de la Culture a signé une convention cadre d'actions culturelles avec La Poste Habitat le 29 octobre 2018. Ce partenariat s'articule autour des problématiques d'égalité d'accès à la culture et de la lutte contre les inégalités culturelles dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales. Il s'agit de favoriser la rencontre éphémère ou durable de la création artistique, sous toutes ses formes, avec les habitants du logement social. Des expérimentations sont en cours en Île-de-France et à Évreux.

La délégation à la photographie a soutenu un nouveau dispositif national d'éducation artistique et culturelle autour de la photographie. Porté par Diagonal, réseau de 23 structures de production et de diffusion dédiées à la photographie, il vise à concevoir et mettre en œuvre un programme d'ateliers de sensibilisation et de pratique par l'image avec une charte de qualité (rencontre d'un artiste et pratique artistique, 30 heures d'atelier minimum). Ce dispositif doit notamment permettre le développement de nouveaux outils pédagogiques et un meilleur partage des bonnes pratiques en matière d'éducation à l'image. Un appel à candidatures auprès du réseau a été lancé en décembre 2018 pour un jury et une mise en place en 2019.

Le service des arts plastiques a poursuivi sa politique de reconnaissance de l'art urbain (*street art*) grâce à :

- l'exposition *À l'échelle de la Ville - Arts et aménagements des territoires* du 17 avril au 10 juin 2018 : avec l'association Planète Emergence de Marseille, porteur du programme de *street art* sur la rocade L2, le SAP a réalisé une exposition sur l'ensemble des vitrines de l'immeuble des Bons-Enfants (grands tirages photographiques), dans l'espace d'exposition du hall public du ministère, ainsi que dans le Domaine national du Palais Royal. Différents projets urbains ayant convoqué la création artistique dans leurs opérations de requalification ont été représentés : Marseille avec la rocade autoroutière L2, Mayotte, Grigny et Saint-Pierre-des-Corps ;
- poursuite de la structuration du secteur de l'art urbain : des études ont été confiées à l'association Le M.U.R sous forme d'un état des lieux de l'art urbain en France. Le ministère accompagne aussi la mise en place d'une Fédération des Arts Urbains (FAU), dont l'objet sera de défendre et promouvoir l'art urbain tout en respectant ses singularités ;
- la conception et l'animation d'une formation sur le *street art* à l'INP en décembre 2018 : ayant pour objectif de donner à l'art urbain sa juste place patrimoniale, cette formation qui a reçu le label 2018, *Année européenne du patrimoine culturel*, a permis la rencontre d'artistes, universitaires, chercheurs, conservateurs, acteurs du marché de l'art, juristes, restaurateurs pour construire ensemble un état des lieux, penser une méthodologie et donner des pistes et des outils pour prendre en compte différemment l'art urbain dans leurs pratiques professionnelles. Plus de 70 personnes y ont participé.



Vue de l'exposition *À l'échelle de la ville ! Arts et aménagements des territoires* sur les façades du ministère de la Culture © Didier Plowy

La délégation à la danse

En 2018, la délégation à la danse a poursuivi ses missions d'animation et de coordination de la politique de l'État en faveur de la danse, en lien avec les services déconcentrés et en dialogue avec les professionnels du secteur grâce à des réunions de travail régulières, en particulier avec les associations représentatives des 2 réseaux labellisés CCN et CDCN. Plusieurs rencontres avec le secteur chorégraphique ont ainsi été organisées autour des dispositifs *Résidences d'artistes associés* et *Accueil Studio* (CCN et CDCN), des enjeux numériques de création et communication dans le secteur chorégraphique, du *Pass Culture* ou de la saison *Africa 2020*. Une demi-journée de rencontre a également été organisée avec le réseau des CDCN autour de l'étude du service de l'inspection (*Le label et le réseau des CDCN*) rendue en janvier 2018. Des temps de rencontre et d'élaboration d'outils d'observation ont aussi été tenus avec les réseaux CCN et CDCN, conduisant à la mise en place d'un principe de référent désigné au sein de chaque structure labellisée et de fiches d'observation co-élaborées avec le bureau de l'observation.

En lien avec les Drac, la délégation a poursuivi, dans un contexte budgétaire 2018 contraint, le repérage de situations de fragilités structurelles et financières dans les réseaux CCN et CDCN. Cette démarche s'est traduite par la mobilisation de crédits complémentaires (105K€ pour 5 CCN, 85K€ pour 4 CDCN).

La délégation à la danse a poursuivi la dynamique engagée en 2017 autour du développement d'une stratégie numérique. Cette action s'est traduit notamment par un soutien apporté pour la 2^{ème} année consécutive à des projets de films de danse sur crédits centraux et par la mise en place d'une mission recherche-action autour des enjeux de communication au sein de 4 structures du réseau (2 CDCN, 1 CCN et la *Maison de la danse* de Lyon).

Par ailleurs, un *Nocturne Danse* a été organisé en lien avec le Cabinet dans les salons du ministère rue de Valois le 12 septembre 2018, dans le but de valoriser les différentes esthétiques chorégraphiques, les nouvelles directions de CCN et la création de films de danse soutenus par la DGCA.

L'accompagnement à la diffusion, à la valorisation du patrimoine et au développement de la culture chorégraphique

La délégation à la danse a soutenu 23 projets à dimension nationale ou relevant du champ patrimonial. Elle a poursuivi l'accompagnement d'initiatives en réseau favorisant la circulation de projets chorégraphiques à l'échelle du territoire national, sur le champ des résidences (*Nos lieux communs*), l'émergence (*Petites scènes ouvertes*), la création et la diffusion jeune public (*LOOP*). Elle a mis en place, dans une logique de collaboration inter-réseau, un dispositif expérimental articulant 3 volets d'activité (diffusion / pratique amateur / pratique numérique), et impliquant 1 CCN (Tours) et 1 CDCN (*La Manufacture*-Bordeaux) sur crédits centraux (20K€ par structure).

La délégation a poursuivi son soutien aux associations représentatives du champ chorégraphique (association des CCN et des CDCN, *Chorégraphes associés* et association des *Chercheurs en danse*), et aux initiatives en faveur de la culture chorégraphique et la valorisation du patrimoine de la danse, en particulier la recherche sur des fonds chorégraphiques. Par ailleurs, la délégation a été mobilisée autour du suivi de l'étude en cours sur la diffusion de la danse menée par l'ONDA (rendu 2^{ème} trimestre 2019).

La poursuite d'une stratégie autour du numérique : création et diffusion de films de danse, communication

Dans la dynamique amorcée en 2017, et en réponse à un manque repéré dans le champ du soutien à la production de films de danse, la délégation a mis en place pour la 2^{ème} année consécutive un dispositif de soutien en accompagnant 8 projets en 2018. Suite à la réflexion menée autour de la question de la diffusion, un CDCN (*La Briqueterie*) a fait l'objet d'un soutien pour l'organisation de journées de conférence et de programmation de films de danse.

Une rencontre professionnelle *Filmer la danse : écrire, produire, diffuser* a été organisée le 22 septembre en partenariat avec la Biennale de la danse de Lyon, assorti d'un soutien financier pour la partie diffusion. Cette manifestation a rassemblé 90 personnalités aux profils très diversifiés, permettant ainsi un repérage des acteurs de cet écosystème et d'initier une dynamique de réseau interdisciplinaire entre danse et audiovisuel.

La délégation développe et finance également un projet de recherche-action en cours sur l'analyse de données concernant les publics, et plus globalement la stratégie de communication numérique de 4 structures chorégraphiques (CCN de Rillieux-la-Pape, 2 CDCN *L'Echangeur* à Château-Thierry et *l'Atelier de Paris, La Maison de la danse* de Lyon), en partenariat avec l'équipe des *Films Pelléas* qui assure la direction artistique de *3^e scène / Opéra national* de Paris. Une journée d'étude autour des conclusions de cette recherche-action est prévue en 2019.

L'accompagnement des compagnies chorégraphiques indépendantes

En 2018, la délégation à la danse a poursuivi son accompagnement des DRAC dans la mise en œuvre du dispositif des aides déconcentrées au spectacle vivant. Un suivi de l'ensemble des commissions régionales par la délégation a permis de continuer d'observer les effets des évolutions induites par les textes mis en place en 2015, la répartition sur le territoire par type d'aides et par esthétiques chorégraphiques, et de mesurer le budget alloué aux compagnies au niveau national (266 compagnies aidées pour un montant total de 8,9 M€ en 2018). Par ailleurs, la délégation a accompagné et participé à la réflexion et aux auditions mises en place dans le cadre du groupe de travail autour de l'évaluation du dispositif.

Enfin, la délégation a poursuivi son soutien sur crédits centraux à 7 compagnies indépendantes dans le cadre du dispositif *Sortie de CCN (Circulaire Labels* du 15 janvier 2018) : Hervé Robbe, Maguy Marin, Josef Nadj, Carolyn Carlson, Claude Brumachon et Benjamin Lamarche, Jean-Claude Gallotta, Olivier Dubois.

Le suivi de l'activité des CCN, CDCN et établissements publics chorégraphiques

L'année 2018 a été marquée par le début du mandat de Sylvain Groud au CCN de Roubaix et la nomination du collectif *FAIR[E]* au CCN de Rennes et de Bretagne (prise de fonctions en janvier 2019) autour d'un projet mettant en jeu des questions et des modalités relatives à l'économie sociale et solidaire. Un recrutement a été lancé en décembre pour le renouvellement de la direction au CCN Ballet national de Marseille.

Concernant le réseau des CDCN, un accompagnement spécifique en lien avec la DRAC Nouvelle Aquitaine a permis la relocalisation du CDCN d'Artigues au sein du lieu *La Manufacture* à Bordeaux (inaugurée le 18 janvier 2018) et la poursuite des processus de 2 projets de labellisations en Normandie (*Chorèges*) et à La Réunion (*Lalanbik*). A Dijon, Frédéric Seguet a été nommé à la direction du CDCN *Art Danse Bourgogne* (prise de fonction en janvier 2019) avec la perspective d'une première implantation dans un lieu situé dans un quartier politique de la ville (*Le théâtre des Grésilles*).

Les projets de *Résidences d'artistes associés CCN et CDCN* mis en place en 2016 et 2017 se sont poursuivis dans les 2 réseaux (11 CCN sur 19 et 11 CDCN sur 12). Suite à une première rencontre organisée en septembre 2017 avec les équipes artistiques associées, les CCN, les CDCN, le CND, le Théâtre national de la danse Chaillot, l'ONDA, autour de ce dispositif, la délégation a poursuivi la démarche d'observation pour faire un premier bilan et réfléchir collectivement d'une part aux évolutions possibles, et d'autre part aux modalités de renouvellement de certaines résidences prévues en 2019. Des rencontres ont été opérées avec l'ensemble des structures en lien avec les DRAC et une nouvelle demi-journée d'échange s'est tenue avec les équipes artistiques associées.

La délégation a débuté, 20 ans après la création de la mesure *Accueil Studio*, une réflexion avec les labels CCN et CDCN afin de redéfinir les modalités du dispositif. La démarche vise à améliorer les conditions d'accueil en résidences et d'accompagnement en production des équipes indépendantes. Sont notamment à l'étude un projet de Charte et les questions d'une meilleure coordination territoriale (inter-label, dispositifs Drac et collectivités...) et des plannings de montants de coproduction. Une réflexion autour de la mise en place au sein des 2 réseaux d'un dispositif de

soutien à la production et à la diffusion des *Grands formats* de pièces chorégraphiques est portée en parallèle.

La délégation a poursuivi ses missions courantes de tutelle du Centre national de la danse et du Théâtre national de la danse Chaillot pour accompagner ces établissements dans la mise en place de leurs contrats de performance. L'année 2018 a particulièrement été marquée par l'annonce du départ de M. Monnier de la direction du CND. Le processus de recrutement a été lancé en fin d'année pour une nomination à la fin du 1^{er} trimestre 2019. Par ailleurs le projet de ravalement des façades du CND a fait l'objet de nombreuses réunions visant à établir les modalités du futur chantier de rénovation.

L'activité du Théâtre national de Chaillot a notamment été marquée en 2018 par la commémoration à l'automne de la signature de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et la poursuite de l'étude en cours autour de la rénovation de la salle Jean Vilar.

L'implication dans les chantiers et réflexions stratégiques de la DGCA

La délégation à la danse a participé au processus de réflexion au sein des différents groupes de travail « Equipes artistiques » et « Diffusion Territoire » : des échanges réguliers ont été mis en place avec les 2 associations des réseaux CCN et CDCN.

La délégation a participé à la poursuite de la réflexion interne à la DGCA autour de la question de la médiation dans le secteur de la création. Des propositions concrètes d'évolutions dans le domaine de la danse pourront être proposées en 2019.

Enseignement / Formation

En lien avec la SDEESR et le collège danse du service de l'inspection, la délégation a engagé un processus de réflexion sur l'enseignement supérieur en danse autour d'un certain nombre de thématiques : offre de formation, cartographie des établissements, santé, médiation, insertion professionnelle, international... Deux premières réunions internes à la DGCA se sont tenues à l'automne pour travailler à la mise en place de groupes de réflexion intégrant des représentants des établissements et des professionnels du secteur chorégraphique.

Par ailleurs la délégation a accompagné la réflexion mise en place dans le cadre du groupe de travail autour de l'évolution du Diplôme d'Etat de professeur de danse et la perspective de réévaluation au niveau II de certification (LMD). Enfin, la délégation a suivi le processus de l'étude sur le hip-hop commandée en 2017 à des chercheurs indépendants, en lien avec la réflexion autour de la structuration du champ de la formation dans cette discipline chorégraphique (rendu de l'étude 1^{er} trimestre 2019).



Soirée Danse[s] dans le cadre des *Nocturnes de Valois* © Didier Plowy

La délégation à la musique

La délégation à la musique a œuvré pour une meilleure structuration et un accompagnement des acteurs de la vie musicale. Elle a également fait preuve d'une attention renouvelée aux artistes, aux producteurs et aux musiques actuelles, notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle politique nationale concernant les contrats de filières.

I - De meilleurs structuration et accompagnement des acteurs de la vie musicale

- **Centre national de la Musique**

La délégation a été particulièrement investie tout au long de l'année dans les différents chantiers qui concernent le projet de Centre national de la musique (CNM). Suite au rapport sur la maison commune de la musique confié à Roch-Olivier Maistre, Françoise Nyssen a annoncé la création du CNM. Ce nouvel établissement public aura une vocation transversale, avec l'ambition de réunir la filière dans ses activités marchandes autour du spectacle vivant et de la musique enregistrée, afin de décloisonner les politiques publiques en direction de la filière musicale. Une mission de préfiguration de cet établissement a été confiée à deux parlementaires, Emilie Cariou et Pascal Bois.

- **Labels et conventionnement durable**

La délégation s'est investie dans le renouvellement de directions de structures labellisées, conventionnées et d'établissements de référence nationale. Il s'est agi ici d'œuvrer aux côtés des DRAC pour la prise en compte des priorités du ministère en faveur du renouvellement des générations, de la diversité et de la parité. Ainsi, trois femmes ont été nommées à la tête de SMAC (43 % des recrutements), une à la codirection du Centre national de création musicale Grame, une à la direction du Théâtre et de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse et trois dans le réseau des lieux pluridisciplinaires.

Afin de poursuivre la structuration des 5 labels et réseaux musicaux, aménager le territoire et consolider les apports financiers de l'État, 1,2 M € de mesures nouvelles ont été délégués. En 2018, la délégation aura procédé à 15 labellisations ou conventionnements de structures : 12 SMAC, 1 CNCM, 2 orchestres nationaux en région, 1 théâtre lyrique d'intérêt national.

A l'invitation du ministre, les responsables du réseau SMAC ont été réunis pour la première fois et invités à s'exprimer sur de nombreux thèmes croisant leurs actions et les priorités ministérielles. Cette réunion a été organisée par la délégation à la musique.

- **Soutien aux entreprises de spectacle**

Le ministère a poursuivi son action de soutien en faveur des entreprises de spectacle confrontées depuis les attentats de 2015 à des difficultés économiques ou à des charges supplémentaires de sécurité. Constitué avec des participations de l'État, de la Ville de Paris et du secteur professionnel, placé auprès du CNV (Centre national de la Chanson, des Variétés et du Jazz) et présidé par la Directrice générale de la création artistique, le fonds d'urgence a aidé 282 dossiers pour un montant global de près de 2,9M€.

- **Le contrat de filière**

Le contrat de filière s'inscrit dans la suite des « conventions CNV » passées depuis 2012 avec au moins six régions. Il traduit une évolution de la relation entre l'État, le CNV et les régions, plus stratégique et globale dans la mise en œuvre des politiques publiques suite à la réforme territoriale. L'objet du contrat de filière consiste à regrouper et à prendre en considération les différents acteurs de la filière musiques actuelles, dans une démarche de concertation avec les professionnels. Ainsi, il permet de travailler de manière plus transversale en sortant de la logique de « silo » qui a historiquement construit les dispositifs de soutien publics. La délégation a accompagné les DRAC par des actions de formation à destination des conseillers musique ainsi que dans la rédaction des conventions.

En 2018, 300K€ ont été délégués dans les DRAC pour la mise en œuvre des contrats de filière. Aujourd'hui trois contrats sont signés (Occitanie, Normandie et Nouvelle Aquitaine) ; d'autres sont en cours d'élaboration (Pays de la Loire, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes).

Intégration de l'Orchestre de Paris à la Cité de la musique – Philharmonie de Paris

Différée depuis l'inauguration du nouvel équipement en 2015, l'intégration de l'Orchestre de Paris a été annoncée en avril 2018 dans l'optique d'achever le projet initial de « maison des orchestres » et donner un nouvel élan à l'orchestre en lui faisant bénéficier du dynamisme de la Philharmonie de Paris, notamment à l'international. Cette opération s'est traduite par une activité institutionnelle intense qui s'est conclue par la signature d'un traité d'apport autorisant le transfert de l'ensemble des actifs de l'association à l'EPIC le 31 décembre 2018.

II. L'animation des réseaux professionnels

La délégation a mis en place trois groupes techniques, sur les musiques traditionnelles et du monde, les musiques contemporaines et le jazz. Elle a également fait évoluer le Groupe de Travail des Musiques Actuelles (GTMA).

• Les musiques traditionnelles et du monde

A la suite d'une première journée de rencontre professionnelle avec les conseillers musique des DRAC associant des professionnels de ce secteur musical, qui s'est déroulée à Arles en juillet 2017, la délégation a souhaité poursuivre la réflexion dans le cadre d'auditions plus approfondies de professionnels. Un groupe de travail, composé de professionnels du secteur et du ministère de la Culture s'est constitué en avril 2018, pour auditionner des acteurs sur un spectre d'enjeux volontairement large : création et production ; diffusion nationale et internationale ; enseignement et transmission ; communication et médiation. La synthèse de ces échanges aboutira à des préconisations pour enrichir les politiques du ministère en direction de ce secteur musical mais aussi pour sensibiliser et encourager les professionnels à mieux prendre en compte les richesses musicales et sociétales que proposent les artistes de ces musiques.

• Les musiques contemporaines

La Sacem et la DGCA ont souhaité réfléchir ensemble à de meilleurs valorisation et accompagnement des acteurs de la musique contemporaine et de création. Un premier travail a été réalisé avec les responsables de trois associations dédiées à la musique contemporaine et majoritairement soutenues par la Sacem et la DGCA, pour réfléchir avec elles à une évolution de leurs missions : la documentation pour le Centre de documentation de la musique contemporaine (CDMC), le soutien à la diffusion pour Musique nouvelle en liberté (MNL) et le soutien discographique pour Musique française d'aujourd'hui (MFA). Pour s'assurer que les évolutions proposées rencontraient l'adhésion des professionnels, plus d'une trentaine d'entre eux (compositeurs, éditeurs, ensembles, responsables de festivals et lieux dédiés, etc) ont été consultés entre juin et novembre 2018. Le succès de ces auditions a montré un réel besoin des professionnels pour un meilleur accompagnement de leurs projets et la nécessité d'un espace de ressources qui valorise les musiques de création contemporaine. Une mission de préfiguration va être mise en place en 2019 pour définir les missions et modalités structurelles de ce nouveau centre de ressources dont le socle sera composé des missions et équipes des 3 associations CDMC, MNL et MFA.

• Le jazz

Un groupe de travail consacré au jazz a été installé en fin d'année 2018 et poursuivra ses travaux dans le courant de l'année 2019.

• Le Groupe de Travail des Musiques Actuelles (GTMA)

La délégation poursuit l'animation de ce groupe de travail en élargissant son périmètre à l'ensemble des acteurs concernés par les problématiques des musiques actuelles du spectacle

vivant et de la musique en enregistrée. Ce travail est mené en lien avec la DGMIC. En 2018, le GTMA a travaillé sur l'évaluation nationale des contrats de filières, la coopération, les SOLIMA et la représentativité hommes/femmes.

III - Une attention renouvelée aux artistes et aux producteurs

Les évolutions du paysage musical liées aux mutations de la société entraînent de nouveaux besoins dans les usages professionnels des artistes. La délégation a œuvré à une meilleure identification de ces besoins pour tracer des pistes d'accompagnement.

- **Le Crédit d'Impôt Spectacle Vivant**

La délégation poursuit la mise en œuvre du CISV avec 504 agréments provisoires délivrés en 2018 à 197 producteurs, tandis que 84 agréments définitifs ont été délivrés à 29 producteurs. La délégation a aussi contribué à la réflexion relative à la modification des textes législatifs.

- **La recherche**

La délégation à la musique s'est investie dans un nouveau programme de recherche à Grenoble en partenariat avec l'université Grenoble Alpes dans le domaine des arts numériques. Ce projet permet de maintenir un soutien du ministère dans cette région en pointe sur le numérique, suite à l'arrêt du soutien de l'association ACROE. La délégation a également accompagné la réflexion portée par l'IRCAM et le laboratoire STMS visant à une valorisation des produits de la recherche par la création d'une filiale dans le cadre du programme d'investissements d'avenir. Enfin, les sociétés savantes ont été accompagnées dans l'organisation d'un symposium consacré aux sciences de la musique qui aura lieu début 2019.

- **Les créateurs et interprètes**

Le dispositif de soutien aux compositeurs associés dans les scènes pluridisciplinaires, en partenariat avec la SACEM, et les aides à l'écriture d'œuvres musicales originales ont été prolongées : la commission paritaire a accordé 6 nouvelles bourses pour un total de 137,5 K€, tandis que la commission des aides à l'écriture a attribué 49 aides à l'écriture, dont 9 pour des primo-bénéficiaires (18,5 % des aides).

Dans le cadre d'un groupe de travail, la délégation a précisé les missions confiées à l'Orchestre national de jazz (ONJ) pour une meilleure adéquation de cet outil avec le paysage jazzistique qui a fortement évolué ces dernières années. Le nouveau cahier des charges a permis de procéder au recrutement du nouveau directeur artistique, Frédéric Maurin.

Le programme spécifique de soutien aux compagnies et ensembles à rayonnement national et international créé en 2016, a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours pour les équipes soutenues à ce titre sur la période 2016-2019.

La délégation a accompagné l'évolution structurelle et la pérennisation de l'ensemble Les Arts Florissants qui est devenu la Fondation Les Arts Florissants - William Christie et a obtenu le label Centre culturel de rencontre. Au-delà des activités de diffusion et de transmission de l'ensemble, l'implantation à Thiré s'accompagne de l'organisation de deux festivals en Vendée et de la création d'un quartier des artistes.

La disparition du compositeur Pierre Henry en 2017 a fait l'objet d'une attention particulière du ministère, lequel a largement contribué à l'équipement de son atelier et au financement de son travail, pour la préservation de l'œuvre et du patrimoine de ce grand créateur, en lien étroit avec ses descendants. Ainsi, un fonds Pierre Henry sera déposé à la BnF et le studio analogique du compositeur fera l'objet d'une donation des ayants droits à la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris, qui reconstituera ce studio dans un espace de médiation dédié, ouvert au public et pour des actions éducatives.

IV - Une plus grande connaissance et une meilleure ouverture à tous les publics

La délégation a développé plusieurs actions afin d'améliorer sa connaissance des publics et de favoriser leur pratique artistique dans le champ musical, notamment pour les plus jeunes d'entre eux. Ces projets s'inscrivent dans le chantier global de la DGCA « culture et citoyenneté ». Elle a également participé au soutien à différents projets de médiation culturelle.

Dans le cadre de son Académie, l'Opéra national de Paris développe des projets originaux orientés vers l'inclusion sociale, la pratique artistique et la découverte du monde de l'opéra. Une enquête sur l'impact du programme *Dix mois d'école et d'opéra* sur la période de 2003 à 2018 a également été menée en lien avec l'observatoire sociologique du changement de l'institut d'études politiques de Paris.

La Cité de la Musique – Philharmonie de Paris s'est lancée dans la création d'une Philharmonie des enfants, sur le modèle de celle développée par la Cité des sciences et de l'industrie. Ce projet d'envergure vise à proposer des espaces ludiques et interactifs pour les 3-10 ans.

La délégation a accompagné et soutenu, en lien avec la sous-direction de la diffusion artistique et des publics et le service de l'inspection de la création artistique, les pratiques artistiques participatives et inclusives des publics sur le territoire dans le cadre de l'opération « Tous musiciens d'orchestre ». On peut citer dans ce cadre Démon (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) et son déploiement sur le territoire national, ainsi que le renforcement des moyens alloués à l'association Orchestres à l'école.

La délégation à la musique a contribué avec le service de l'inspection de la création artistique à une étude dont l'objectif est de faire un état des lieux de la formation à la médiation dans l'enseignement supérieur culture et de proposer des éléments visant à sa généralisation.

Enfin, la délégation a mis en œuvre deux événements nationaux, la Fête de la Musique et Rendez-vous Hip Hop. Le ministère a souhaité organiser avec l'aide de six villes, six temps forts de la Fête de la Musique en régions en lien avec des lieux culturels, à Pacy-sur-Eure, Verdun, Marsillargues, Pierrefitte-sur-Seine, Château-Arnoux-Saint-Auban et Château-Thierry. Rendez-vous Hip Hop s'est déroulé principalement dans 5 grandes villes, Nantes, Lille, Paris, Marseille et Nîmes pour la première année.



Soirée hip-hop dans le cadre des *Nocturnes de Valois* © Didier Plowy

Théâtres nationaux

La délégation exerce la tutelle de quatre théâtres nationaux : la Comédie-Française, le Théâtre national de l'Odéon, le Théâtre national de la Colline et le Théâtre national de Strasbourg. L'année 2018 a été marquée notamment par le renforcement des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination des publics les plus larges, des spectateurs les plus fidèles aux personnes les plus éloignées du théâtre, grâce à des crédits complémentaires mobilisés sur le programme 224. Un renforcement de l'accompagnement des différents publics au plus près des démarches artistiques (publics socialement éloignés de la culture, personnes en situation de handicap...) a été effectué, notamment par la mise en place de partenariats institutionnels et avec le monde associatif.

Réseau labellisé

En 2018, la délégation a organisé, en lien avec les Directions régionales des affaires culturelles, le recrutement de quatre nouvelles directions de Centres dramatiques nationaux : à Colmar (Matthieu Cruciani et Emilie Capliez), à Ivry (Jean-Pierre Baro), à Reims (Chloé Dabert) et à Vire (Lucie Bérélowitsch), assurant ainsi un renouvellement des générations et promouvant une plus grande parité hommes/femmes à la tête de ces maisons. Dans le même esprit, en ce qui concerne les Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, Caroline Raffin a été nommée à la direction du Fourneau à Brest et Frédéric Rémy au Festival d'Aurillac. Une attention toute particulière de la profession a été portée sur ce dernier recrutement, au regard de l'importance historique et symbolique du Festival d'Aurillac.

Par ailleurs, les directeurs des CDN de Montreuil, de Strasbourg et des Tréteaux de France ont été reconduits pour un troisième et dernier mandat. Les directeurs des CDN de Caen, Limoges et Lyon ont été reconduits pour un deuxième mandat. Cette année a aussi vu l'unification du réseau des CDN avec l'attribution du label au dernier des centres dramatiques régionaux, le Théâtre du Grand Marché de Saint-Denis de La Réunion, par un arrêté ministériel du 1^{er} juillet 2018. Près de 700 K€ de crédits supplémentaires par rapport à la LFI 2017 ont abondé le réseau des CDN.

Concernant les Pôles nationaux du cirque et les Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public, après les deux hausses successives des financements planchers de l'État (de 150 000 € à 200 000 € en 2016, puis 250 000 € en 2017), les montants de subvention ont été stabilisés.

L'implication des CDN, des CNAREP et des PNC dans le plan Culture près de chez-vous a été d'importance, notamment pour la mise en place de projets itinérants. Les mesures nouvelles du programme 224 ont permis d'initier ou d'amplifier ces démarches favorisant un accès de tous à l'art et à la culture.

Marionnettes

Suite à la confirmation de la création d'un label national pour les arts de la marionnette par Françoise Nyssen le 15 septembre 2018 - à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'Institut international de la marionnette et de l'ouverture du Festival mondial de théâtre de marionnettes de Charleville-Mézières -, la délégation a poursuivi le travail préparatoire avec les différents acteurs du secteur, le SICA et les DRAC afin de définir le cahier des missions et des charges du futur label « Centre national de la marionnette ».

Théâtres privés : le soutien à l'ASTP et la suite du rapport Bonnell

Le travail d'analyse des préconisations faites par René Bonnell s'est poursuivi tout au long de l'année 2018 entre la Ville de Paris, le ministère de la Culture et le bureau de l'ASTP (Association pour le soutien du théâtre privé). Parmi les préconisations, certaines ont visé à améliorer le fonctionnement actuel du fonds, d'autres à renforcer sa capacité d'expertise et d'information ou encore à optimiser la recette fiscale et étudier les éventuelles autres modalités de financement. Un

chantier sur la recherche de mécénat sur des actions spécifiques (création, encouragement à la fréquentation du théâtre par le jeune public, amélioration des conditions d'accueil des spectateurs...) a été engagé. Ainsi, l'ASTP a déposé deux demandes de rescrits, l'un administratif et le second fiscal, afin d'être en mesure de faire bénéficier les futurs mécènes d'avantages fiscaux.

Il a été décidé de créer des groupes de travail pour approfondir les autres préconisations, en particulier celles concernant le calcul du TOM (théâtre en ordre de marche) et le recouvrement de la taxe.

Soutien au secteur indépendant et aux lieux non labellisés

La délégation a contribué à un chantier de réflexion transversal à la DGCA sur les dispositifs d'aides déconcentrées aux équipes indépendantes. Dans ce cadre, elle a produit un certain nombre de données qui ont pu être adressées au Conseil national des professions du spectacle. La délégation au théâtre a par ailleurs réinterrogé la situation des équipes suivies en administration centrale et clarifié leurs modalités d'accompagnement et d'évaluation, dans un mouvement de déconcentration et d'ajustement des subventions à la réalité de leur activité. Elle a assuré l'accompagnement de certaines de ces équipes en vue de leur nouvelle implantation en région. Dans le domaine du cirque et des arts de la rue, la délégation a organisé la commission nationale d'aide à la création. Ces apports en production sont fondamentaux dans la mise en place des spectacles des équipes retenues après avis de la commission et ont bénéficié à plus de vingt équipes.

La délégation a poursuivi la mise en œuvre du dispositif d'aide au compagnonnage qui se décline en deux formules : le compagnonnage « plateau » (8 projets soutenus) et le compagnonnage « auteurs » (8 projets soutenus). Elle a aussi assuré le suivi de plus d'une trentaine de compagnies formées par des artistes ayant quitté la direction d'un théâtre national ou d'un centre dramatique national.

La délégation a poursuivi le soutien de certains théâtres parisiens non labellisés (Rond-Point, Athénée, Bouffes du Nord, Cartoucherie) et procédé, aux côtés de la Ville de Paris, au renouvellement de la direction du Théâtre de l'Aquarium confié à la compagnie La Vie brève. La délégation a accompagné le Festival d'Avignon dans l'analyse de son modèle économique.

Écritures

Concernant les écritures dramatiques, l'année 2018 a vu la mise en place de la réforme de la commission nationale d'aide à la création déléguée en gestion à Artcena et les prémices du lancement des états généraux des écrivains et écrivaines de théâtre. La délégation a accompagné Théâtre Ouvert dans les questions posées par la fin des baux de la cité Véron et la désignation de Théâtre Ouvert et de la Chartreuse comme pôles de la francophonie. La délégation poursuit une politique attentive d'accompagnement du secteur du Conte. Elle a souhaité réunir les revues qu'elle soutient afin de développer une synergie entre elles et de contribuer à la réflexion sur les enjeux actuels, notamment les places respectives du numérique dans le développement et la valorisation de leurs contenus.

Cirques

Cirque de tradition

Le ministère de la Culture est membre, aux côtés de sept autres ministères (Intérieur, Economie, Finances, Emploi et formation professionnelle, Education nationale, Environnement et Agriculture), de la Commission nationale des professions foraines et circassiennes, créée par le décret du 29 octobre 2017. Elle a été créée pour répondre aux difficultés croissantes rencontrées par les cirques itinérants, notamment pour obtenir des autorisations d'installation de la part des mairies. Dans le cadre de cette politique interministérielle, le ministère de la Culture a mis en place depuis 2017 un dispositif d'aide à l'itinérance en faveur des cirques de famille. Un fonds en faveur de la structuration de la profession a aussi été développé et les grands cirques soutenus économiquement, à titre exceptionnel.

Afin de favoriser les bonnes pratiques en matière d'installation des cirques itinérants dans les communes, le ministère de la Culture a piloté avec le centre de ressources Arcena la charte « Droit de cité ». Elle a été signée en octobre 2018 par l'Association des Maires de France, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture et les associations représentantes des cirques. Seuls les cirques en conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur (licences d'entrepreneur de spectacle notamment) pourront y adhérer.

Cirque de création

La délégation a entamé un chantier de réflexion sur une meilleure structuration de la filière cirque, en partenariat avec les principales associations représentatives du secteur (écoles amateurs et supérieures, compagnies et lieux de production-diffusion). Les questions relatives au devenir du cirque sous chapiteau ou à l'entraînement régulier des artistes de cirque ont ainsi pu être abordées.

Formation et enseignement supérieur

La délégation a participé aux réflexions menées par la DGCA sur les filières, de l'enseignement initial à l'insertion professionnelle en passant par l'enseignement supérieur, en lien avec la sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la sous-direction de la diffusion artistique et des publics. La délégation assure par ailleurs le suivi des structures en charge de la formation permanente des artistes et de leur insertion professionnelle (Chantiers nomades, ARTA, JTN...).

Francophonie

La délégation a participé au recrutement du nouveau directeur du Festival des Francophonies en Limousin, Hassane Kassi Kouyaté. Elle a aussi accompagné les conséquences de la décision par la Ministre de faire évoluer le projet du Tarmac et contribué aux réflexions sur la promotion de la création francophone dans le cadre du rapport rendu par Paul de Sinety et Xavier North en août 2018. Sur ces bases, elle collabore avec le BAEI pour mettre en œuvre les mesures annoncées par la Ministre le 26 septembre 2018.



Nouvel espace d'accueil du Cyclop conçu par Hans-Walter Müller © Carole Fékété

I – L'animation du réseau des écoles du service public d'enseignement supérieur et de recherche artistique et culturel

1/ Près de 80 établissements

La sous-direction de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche anime le réseau des écoles et formations d'art et de spectacle vivant qui s'inscrivent dans le cadre européen des cursus et diplômes de licence, master et doctorat. Elle a vocation à garantir l'excellence et le rayonnement national des formations culturelles et artistiques en cohérence avec les regroupements territoriaux d'enseignement supérieur et de recherche et les acteurs culturels en région et sur les territoires.

Elle met en place les conditions nécessaires à l'exercice des missions du service public d'enseignement supérieur au sein des établissements, conformément aux dispositions du code de l'éducation. Dans le domaine de la formation et de la recherche, elle s'appuie sur l'expertise pédagogique et artistique de l'inspection de la création artistique en lien avec la communauté d'enseignement supérieur des écoles.

La sous-direction accompagne l'activité de près de 80 établissements d'enseignement supérieur qui relèvent de différentes structures juridiques (établissements publics nationaux, établissements publics de coopération culturelle, associations) : 44 écoles supérieures d'art dont 10 nationales ; 34 établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant dont 4 nationaux, 3 écoles de cirque et une vingtaine de classes d'enseignement préparatoire.

Le nombre d'étudiants accueillis dans ces écoles d'enseignement supérieur s'élève à environ 15 000, dont 11 500 étudiants en arts plastiques et 3 500 en spectacle vivant.

2/ Différenciation dans la relation de tutelle entre le ministère (DGCA) et les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique

La diversité des établissements, des statuts juridiques et la spécificité des formations induisent une relation de tutelle complexe. Pour les établissements publics nationaux la relation est à la fois juridique (nomination du directeur et des personnalités qualifiées et des présidents des conseils d'administration, représentation aux CA), budgétaire (subvention de service public, programme d'investissement) et porte sur la validation du diplôme national (accréditation). Elle se traduit par des contrats d'objectifs pluriannuels.

En 2018, le ministère de la Culture a consacré à l'ensemble de ces établissements plus de 128 M€ (hors travaux et bourses). Les subventions sont versées directement aux établissements nationaux, pour les autres, majoritairement les EPCC, les subventions sont versées aux établissements via les DRAC.

Concernant les établissements publics nationaux, la SDEESR a conduit en 2018 les procédures de recrutement de directeurs pour l'ENSAD (Emmanuel Tibloux), la Villa Arson (Sylvain Lizon), l'ENSBA (Jean de Loisy) et le CNSMD Lyon (Mathieu Ferey). Pour ces établissements nationaux, la nomination du directeur relève du Ministre après avis du conseil d'administration et d'un comité de sélection *ad hoc*.

Pour les autres structures de formation supérieure relevant majoritairement des collectivités territoriales, l'intervention ministérielle se traduit au niveau régional via les DRAC par des contributions budgétaires et par une participation à la gouvernance, plutôt minoritaires. Toutefois, la tutelle de l'État n'en demeure pas moins présente au travers de la tutelle pédagogique (garantie de la qualité et du caractère national du diplôme, évaluation, habilitation / accréditation).

Concernant tous les autres établissements non nationaux, la qualité de la relation de tutelle passe par la qualité des échanges et la bonne articulation entre l'administration centrale et les DRAC qui sont en lien avec les élus des collectivités territoriales. Ces dernières années, la DGCA et les DRAC ont apporté conjointement leur appui à des écoles d'art territoriales à Caen-Cherbourg, Avignon, Angoulême-Poitiers ou Chalon-sur-Saône.*

3/ Coordination des acteurs

La multiplicité des entités d'enseignement et l'importance des spécificités disciplinaires impliquent la construction de liens durables avec les organisations nationales représentatives des acteurs : Association nationale des écoles supérieures d'art et design (ANdEA), Association nationale d'établissements du spectacle vivant (ANESCAS), organisations syndicales.

La structuration des politiques publiques d'enseignement supérieur prend appui enfin sur ces instances nationales : le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), et depuis 2017, le CNESERAC (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels) ; les commissions partiaires consultatives (CPC) pour les diplômés professionnels.

Concernant les écoles territoriales, interviennent d'autres interlocuteurs représentant les collectivités locales (France Urbaine, Association des maires de France, Association des régions de France) et la fonction publique territoriale (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale). C'est dans ce contexte que le ministère chargé des collectivités territoriales (DGCT) exerce des compétences pouvant impacter l'organisation et les missions d'enseignement supérieur.

Révision du statut des enseignants du supérieur

Une concertation a été conduite depuis 2015 par le ministère (DGCA et SRH) avec les organisations syndicales représentatives des professeurs des écoles nationales supérieures d'art (PEN) en vue de l'actualisation du décret statutaire du 23 décembre 2002. Il s'agit de consolider les missions d'enseignement supérieur de ces professeurs et d'améliorer en parallèle leur grille de rémunération.

Un projet de nouveau décret statutaire a été transmis au ministère de l'Action et des comptes publics (GU-guichet unique) dont l'avis, en tant que cosignataire du décret, est requis. La position du GU, qui ne prend pas en compte l'ensemble des améliorations indiciaires attendues – et crée un climat d'insatisfaction parmi les enseignants – doit être présentée en comité technique ministériel début 2019. L'actualisation du statut des professeurs des écoles nationales supérieures d'art (PEN) a avivé en outre la revendication des professeurs des écoles supérieures d'art territoriales (PEAT) qui aspirent à voir leur statut actuel aligné sur celui des PEN.

Le ministère de la Culture a ouvert la discussion avec les écoles territoriales, leurs représentants syndicaux et France Urbaine afin d'évaluer le coût d'une telle réforme pour les collectivités territoriales qui pourrait conduire non seulement à un rapprochement des grilles de rémunération entre les enseignants d'écoles territoriales et nationales, mais en même temps et fondamentalement à l'inscription des missions des PEAT dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Rénovation immobilière des établissements publics nationaux

Un important effort d'investissement est fourni pour les opérations de rénovation, de mise aux normes, de réaménagement ou d'extension afin de garantir la sécurité des étudiants et des personnels. Les travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure de la photographie (ENSP) d'Arles se sont poursuivis en 2018 et l'ouverture des nouveaux locaux est prévue en 2019. Des travaux importants de mise en sécurité et d'accessibilité ont été menés conjointement dans l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) et l'École d'architecture de Paris-Malaquais. Il s'agit notamment pour l'ENSBA de mieux accueillir les étudiants et le public et de lui permettre, à terme, d'ouvrir de nouveaux espaces de monstration de ses nombreuses collections.

Des travaux de rénovation des façades du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ont démarré en 2018 et se déroulent en site occupé. Le projet de relocalisation de l'école nationale supérieure d'art de Paris-Cergy a progressé avec l'engagement des collectivités territoriales sur un financement à hauteur de 10M€. Le projet d'extension du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon est en cours d'évaluation.

Dans ce contexte, la DGCA est très attentive à la qualité du dialogue social au sein des écoles. Un accompagnement spécifique peut-être mis en place. C'est le cas de l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles suite aux recommandations d'une mission d'inspection générale en 2018, menée dans le contexte de la relocalisation de l'école.

II - L'ancrage des formations d'enseignement supérieur dans le LMD

1/ Les cadres généraux

Les écoles de la création participent du service public de l'enseignement supérieur (Code de l'éducation - Art. L.123-1). A ce titre, elles contribuent à la réussite de toutes les étudiantes et tous les étudiants ; au développement de la recherche ; à la lutte contre les discriminations et à l'amélioration des conditions de vie étudiante ; à la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur ; au développement de la cohésion sociale sur le territoire national ; à la promotion de la francophonie dans le monde ; au renforcement des interactions entre arts, sciences et société (Art L. 123-2). Dans ce cadre, elles accomplissent les missions de formation initiale et continue, de recherche au service de la société, d'orientation et d'insertion professionnelle, de diffusion de la culture (Art. L. 123-3).

Les écoles de la création s'inscrivent de façon différenciée dans les regroupements d'enseignement supérieur et de recherche mentionnés à l'article L. 718-3 du code de l'éducation. A ce titre, elles peuvent s'inscrire sous réserve du maintien de leur personnalité morale, dans des projets d'universités ou d'établissement expérimentaux (ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche).

Dans ces cadres, les écoles de la création s'intègrent aux politiques de site. Ainsi, la HEAR - Haute école des arts du Rhin, comme l'école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, sont parties prenantes du contrat de site de l'UNISTRA (Université de Strasbourg) signé par les ministres chargés de l'enseignement supérieur, de la culture et de l'agriculture en 2018. D'autres écoles encore participent aux projets d'investissement d'avenir (IDEX–Initiatives d'excellence, EUR–Écoles universitaires de recherche).

Les écoles de la création sont soumises à des procédures d'évaluation et d'accréditation garantissant la qualité des formations. Elles sont évaluées par le Haut conseil pour l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur et les formations qu'elles dispensent sont soumises à l'expertise ministérielle dans le domaine artistique et culturel. Les accréditations du Ministre de la Culture font l'objet d'une présentation pour avis au CNESER et au CNESERAC.

2/ Les accréditations

Bilan de la dernière campagne d'habilitation 2018

En spectacle vivant, la campagne d'habilitation 2017-2018 a permis d'évaluer l'offre de formation diplômante de 8 établissements dont la précédente habilitation arrivait à échéance. L'évaluation préalable à l'habilitation a concerné 21 formations en musique et 3 formations en danse. Elle a été partagée par un groupe de travail ministériel qui formalise les expertises. En arts plastiques, la campagne 2016-2018 a permis le renouvellement du grade de master pour les diplômes nationaux supérieurs d'expression plastique (DNSEP) options art, design délivrés par 15 écoles.

Accréditation 2018

Les arrêtés d'application de la loi LCAP relatifs aux modalités d'accréditation, présentées en CNESERAC au printemps 2018, ont été publiés au JO le 21 juillet 2018. Ils ont permis l'accréditation d'office pour cinq ans de l'ensemble des établissements de la création artistique. Le calendrier d'accréditation (par « vague ») est commun à tous les établissements d'enseignement supérieur. L'arrêté relatif aux modalités d'évaluation des formations dans les disciplines du spectacle vivant et des arts plastiques a été publié au JO du 27 décembre 2018.

Chantiers d'accréditation 2018/2019

A la suite de l'accréditation d'office en 2018, la première accréditation de droit commun est prévue en 2019 pour les établissements d'enseignement supérieur relevant de la vague D. il s'agit de l'ENSCI, du CNSAD, du PSPBB et d'écoles du spectacle vivant hors Paris (ESM Bourgogne/Franche-Comté, Cefedem Normandie, École supérieure du théâtre de Bordeaux Aquitaine, Théâtre École d'Aquitaine, ERACM, Pont supérieur-Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, Académie-Ecole supérieure professionnelle de théâtre du Limousin, École supérieure des arts du cirque-Toulouse Occitanie « ex Lido », Haute école des arts du Rhin-HEAR).

Le cadrage du dossier d'accréditation a été proposé aux établissements en 2018. Le calendrier prévoit pour les arts plastiques, l'accréditation de l'ENSCI (évaluation par l'HCERES en 2018, avis du CNESER et présentation en CNESERAC en 2019) et pour le spectacle vivant, l'évaluation de 11 établissements par des groupes d'experts DGCA en 2018/2019 et présentation en CNESERAC en 2019.

3/ Les travaux d'élaboration et de validation des diplômes supérieurs du spectacle vivant (SV)

Dans le cadre de la CPC (commission paritaire consultative) du spectacle vivant, le principal projet a consisté à poursuivre les travaux de réévaluation des diplômes d'enseignement - certificats d'aptitude (CA) et diplômes d'État (DE) - dans le but de porter progressivement l'ensemble de ces deux certifications aux niveaux I (pour les CA) et II (pour les DE) du RNCP, dans toutes les spécialités théâtre, musique, danse, cirque. Les travaux ont abouti à la réévaluation des certificats d'aptitude d'enseignants en danse, en musique et en théâtre. En 2018, ceux-ci ont porté sur le CA de directeur de conservatoire et sur le DE de professeur de cirque, dont les textes ont été finalisés. Ils ont été présentés à la CPC-SV de décembre 2018. Dans le même temps, le projet de réévaluation du DE de professeur de danse initié fin 2017 s'est poursuivi.

III - Réussite et vie étudiante

1/ L'inscription dans Parcoursup

La loi n°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants prévoit que « l'inscription dans une formation du premier cycle dispensée par un établissement public est précédée d'une procédure nationale de préinscription qui permet aux candidats de bénéficier d'un dispositif d'information et d'orientation qui, dans le prolongement de celui proposé au cours de la scolarité du second degré, est mis en place par les établissements d'enseignement supérieur. »

Tous les établissements de la création artistique sont concernés et devront entrer dans le dispositif national d'orientation d'ici le 1^{er} janvier 2020.

Actuellement 10 écoles d'art sont inscrites dans le dispositif Parcoursup. Pour les autres, se pose encore la question de la compatibilité entre le calendrier général de Parcoursup et les calendriers très spécifiques des modalités de recrutement des établissements, en particulier ceux du spectacle vivant.

2/ La mise en place des classes préparatoires à l'enseignement supérieur

Dans un objectif de diversification et de démocratisation des publics étudiants, le décret du 2 mai 2017 relatif aux établissements d'enseignement artistique, pris en application de la loi LCAP, a prévu la possibilité de délivrer un « agrément (aux) établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ». En conséquence, les étudiants inscrits dans ces cursus préparatoires peuvent désormais bénéficier d'une offre de formation publique les préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Ont ainsi été agréés d'office, au sens du décret, pour une durée de trois ans à compter de la date de publication du décret : Via Ferrata de l'ENSBA (arts plastiques), Académie Fratellini et Ecole de cirque de Lyon (cirque), CNSAD, Comédie de Béthune, Comédie de St-Etienne, ERAC, EDT 91 (théâtre).

3/ L'aide d'urgence aux étudiants

Le FNAUAC est un fonds national d'aide d'urgence prévu pour des étudiants relevant du ministère de la Culture qui ne remplissent pas les conditions pour prétendre à une bourse sur critères sociaux, mais qui peuvent se trouver dans des situations de précarité (étudiants en formation continue ou percevant une indemnité chômage exclus du dispositif). 264 555 € ont été attribués à des étudiants de la création artistique (sur un budget global Enseignement supérieur Culture de 438 256 €) : 66 dossiers retenus sur 94 demandes pour un montant de 196 181 € s'agissant des étudiants en arts plastiques ; 20 dossiers retenus sur 49 demandes pour des étudiants en spectacle vivant pour un montant de 68 374 €. La répartition de cette aide est équilibrée entre étudiants et étudiantes.

IV – L'affirmation de la recherche

1/ La structuration de la recherche dans les écoles supérieures d'art et de design

Parce que la recherche est partie constitutive de l'enseignement supérieur, la Mission recherche (MiR) participe à la valorisation et à la structuration des actions et des axes de recherche dans les établissements, par le moyen d'appels à projet « Recherche dans les écoles d'art et de design ». Un comité scientifique, composé d'artistes, de professeurs d'écoles d'art, d'enseignants-chercheurs et d'inspecteurs de la création artistique sélectionne des projets qui répondent au cahier des charges (originalité de la démarche et des projets, pluridisciplinarité, interactions entre la recherche et la formation, renforcement de la communauté d'enseignement supérieur) et qui permettent de constituer progressivement un corpus dans le domaine de la création.

En 2018, la session de l'appel à projets « Recherche » a validé 9 nouveaux programmes pour des financements de 1 ou 2 ans, et 3 nouveaux projets d'unités de recherche pour des financements de 4 ans. Ce soutien vient s'ajouter au financement de 41 autres projets en cours de réalisation sélectionnés antérieurement. Au total 870 K€ ont été attribués.

Au terme de 17 ans de financement de la recherche dans les écoles d'art par appels à projets annuels, la DGCA a souhaité en 2018 dresser le bilan de cette politique. L'évaluation porte sur les unités et cycles de recherche financés depuis au moins 4 ans. Elle permet de vérifier la pertinence des dispositifs de soutien au regard de la structuration des axes de recherche. Il est envisagé

parallèlement de renforcer la cohérence, qu'elle porte sur les calendriers ou sur le lien recherche- formations, entre les projets de recherche et les accréditations.

2/ L'accompagnement de la recherche dans le champ du spectacle vivant, en lien avec les délégations

Cet accompagnement passe par plusieurs dispositifs :

- le suivi de 10 laboratoires inscrits dans l'accord-cadre conclu entre le ministère et le CNRS, dans les domaines de la musicologie, de l'acoustique musicale, de la facture instrumentale et l'organologie, et dans les arts et pratiques du texte. La DGCA a consacré des moyens importants : 306 800€ d'aide sur le programme 186 et 4 agents mis à disposition, auxquels s'ajoutent 744 877€ en dotation de recherche pour le laboratoire Sciences et technologies de la musique et du son (STMS, UMR CNRS-MC-IRCAM-Sorbonne Université) ;
- la participation, avec la délégation musique, aux évaluations conduites par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) concernant les laboratoires IREMUS et STMS, ainsi qu'à la création d'une nouvelle équipe de recherche, IAN|G, dans les domaines du numérique et de la musique (appui financier à hauteur de 58 500€) ;
- le programme d'aide à la recherche et au patrimoine en danse, géré par le Centre national de la danse (CND), qui a permis de soutenir 17 projets de recherche pour un budget de 135 500€ ;
- le soutien à des sociétés savantes et des revues en musique, théâtre, danse, mode (aides d'un montant de 227 150 €).

3/ Rendre visible la recherche en art

La MiR a engagé en 2018 un état des lieux de la recherche dans les écoles d'art et dans le champ des arts de la scène afin de mieux identifier les acteurs et les dynamiques de recherche et pour définir des actions d'incitation et d'accompagnement.

Le groupe de travail « Recherche », qui réunit l'inspection de la création artistique et la mission recherche, a organisé une journée d'échanges le 13 février 2018 en partenariat avec le Centre national de la danse dans ses locaux de Pantin autour du thème : « Art et Recherche : quelle rencontre !? ». Cette journée s'est appuyée sur les réflexions présentées dans trois numéros de la revue *Culture et recherche* consacrés à la recherche dans les champs de la création (n°130, *La recherche dans les écoles supérieures d'art*, 2014, n°135, *Scènes de recherche*, 2017 et n°136, *Recherches en scène*, 2017).

Depuis 2014, la SDEESR participe aux rencontres annuelles *Recherche et Création* organisées par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) durant le festival d'Avignon ; ces rencontres réunissent des chercheurs de différentes disciplines et des artistes autour de thématiques communes.

La MiR participe au comité éditorial de la revue *Culture et recherche*. En 2018, elle a contribué à la conception du n°137, *Recherche Formation Innovation*, consacré à la stratégie ministérielle de recherche. Enfin, la MiR représente la DGCA dans les comités et groupes de travail transversaux au sein du ministère avec le SG (SCPCI) et la DGP (étude sur la caractérisation des productions scientifiques du ministère, groupe de travail sur les sciences et les données ouvertes, comité éditorial de la revue en ligne *In Situ...*).

V - L'emploi dans le spectacle vivant

1/ Relation avec le Conseil national des professions du spectacle (CNPS)

La loi n° 2018-699 du 3 août 2018, visant à garantir la présence des parlementaires dans certains organismes extérieurs au Parlement et à simplifier les modalités de leur nomination, prévoit en son article 36 que le CNPS comprend parmi ses membres un député et un sénateur. Cet article a donné une base législative à l'existence du CNPS, l'ensemble des dispositions instituant et

régissant le fonctionnement du Conseil ayant uniquement fait l'objet d'un décret (décret n° 2013-353 du 25 avril 2013). Il n'est donc plus nécessaire, à chaque renouvellement, de prendre un nouveau décret pour reconduire le CNPS.

Toutefois, un décret (modifiant le décret n° 2013-353 du 25 avril 2013) est actuellement en cours de signature afin de fixer à 5 ans la durée des mandats des membres du CNPS, une telle durée n'étant pas prévue par le décret initial. Ce décret a été soumis pour avis aux partenaires sociaux dans le cadre du bureau du CNPS.

Les prochains mandats doivent en principe prendre effet le 1^{er} février 2019. L'ensemble des instances du CNPS sont concernées par le renouvellement : l'Assemblée plénière, le Bureau (réuni mensuellement) et les trois sous-commissions (observation de l'emploi, sécurité, emploi dans les musiques actuelles).

2/ FONPEPS

Au moment de l'accord unanime du 28 avril 2016 relatif aux annexes 8 et 10 du régime d'assurance chômage sur les conditions d'indemnisation chômage des artistes et des ouvriers et techniciens intermittents du spectacle, le Gouvernement a décidé de mettre en place un Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS). Ce fonds a vocation à favoriser la structuration de l'emploi dans le domaine du spectacle. 90 M€ devaient être mobilisés à cet effet. Les dispositifs d'accès à l'emploi pérenne de ce fonds sont organisés par plusieurs décrets publiés en 2016 et 2017 (décrets n° 2016-1764, 2016-1765, 2016-1766 du 16 décembre 2016, décret n°2017-57 du 19 janvier 2017, décret n°2017-1046 du 10 mai 2017) lesquels ont fait l'objet d'une prolongation de cinq mois jusqu'au 31 mai 2019 - par décret n° 2018-1361 du 28 décembre 2018. Ce délai de cinq mois permettra d'évaluer l'impact, l'efficacité des mesures et les évolutions souhaitables des dispositifs.

Cette évaluation des mesures et de leur mise en œuvre, de même que la simplification ou la transformation des dispositifs pour une efficacité accrue ont été demandées lors de deux réunions interministérielles en 2018. Il est souhaité que « l'ensemble des dispositifs existants soit unifié dans une aide unique, visible et simplifiée à l'emploi pérenne, dont le paramétrage sera proposé par le ministère de la Culture et le ministère de l'Action et des comptes publics, après une étude d'impact visant à documenter et objectiver les besoins du secteur » (19 juin 2018). Il est envisagé aussi « qu'un mécanisme d'aide unique pour l'emploi pérenne sera mis en remplacement, se substituant, en les unifiant, aux quatre décrets relatifs à la pérennisation et à l'allongement des contrats. Le ministère de la Culture, en lien avec le ministère de l'Action et des comptes publics, proposera un projet de décret assorti d'une étude d'impact. La gestion de l'aide dédiée à cette action et les actions de communication y afférentes seront confiées à un prestataire choisi après une procédure de mise en concurrence » (3 juillet 2018).

Toutefois, le dispositif FONPEPS a connu des difficultés de mise en place et de mise en œuvre, ce qui lui a valu un bilan de consommation mitigé sur le premier semestre 2018. Le ministère de la Culture a donc tenté de gommer les débuts timides du dispositif FONPEPS afin de lui donner un nouvel élan et constate à ce jour que la consommation de la majorité des mesures du dispositif continue à progresser. Un travail de communication a été en ce sens réalisé auprès des partenaires sociaux, notamment dans le cadre du Bureau du CNPS afin de mieux faire connaître le dispositif aux bénéficiaires et d'en développer son utilité. En juillet 2018, suite à l'annonce de la Ministre de la Culture au festival d'Avignon a été publié le décret n° 2018-574 du 4 juillet 2018 instituant un dispositif de soutien à l'emploi du plateau artistique de spectacles vivants diffusés dans des salles de petite jauge.

Enfin, une nouvelle mesure en faveur des artistes lyriques a fait l'objet du décret n° 2018-1361 du 28 décembre 2018. Cette mesure se compose de trois volets : deux volets « emplois » déployés par décret (n° 2018-1361 du 28 décembre 2018) intégrés dans les mesures 1 et 2 existantes du dispositif FONPEPS et un volet « Fonction ressource, accompagnement, et financement de la formation » prévu sous forme de subvention versée à Audiens.

3/ L'évolution du dispositif de la licence d'entrepreneur de spectacle vivant

Le rapport d'évaluation de politique publique, réalisé en 2016 par l'IGAC et l'IGAS, a mis en lumière la nécessité de simplifier et de moderniser le dispositif de licence d'entrepreneur de spectacles vivants. Dans le cadre du bureau du CNPS élargi, la DGCA a engagé une concertation avec les partenaires sociaux sur l'évolution de ce dispositif.

En application de l'article 63 de loi n° 2018-727 du 10 août 2018 pour un État au service d'une société de confiance une ordonnance devra modifier les dispositions du Titre II Livre 1^{er} de la septième partie du code du travail relative aux entreprises du spectacle vivant.

Il s'agit de :

- simplifier et moderniser le régime juridique de l'exercice de l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants ;
- transformer le régime de sanctions pénales en régime de sanction administratives ;
- modifier des dispositions devenues inadaptées ou obsolètes ;
- garantir le respect des règles relatives à la sécurité des lieux de spectacle.

Par ordonnance, il est prévu qu'un régime déclaratif se substitue au régime actuel d'autorisation. Le projet d'ordonnance devrait être présenté au bureau du CNPS début 2019. Il prévoit aussi l'attribution de la licence à des personnes morales et le retrait de la licence en cas de méconnaissance des obligations de sécurité des lieux de spectacles. Au-delà, les évolutions et les simplifications sont de nature réglementaire et feront l'objet de concertations avec le CNPS en 2019.

4/ Pratique amateur

Le code du travail (art. L.7121-3) énonce le principe selon lequel : « tout contrat par lequel une personne s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un artiste du spectacle en vue de sa production, est présumé être un contrat de travail dès lors que cet artiste n'exerce pas l'activité qui fait l'objet de ce contrat dans des conditions impliquant son inscription au registre du commerce ».

Il s'agit là d'une présomption de salariat qui permet de considérer que l'artiste est toujours salarié, sauf lorsqu'il décide d'exercer son activité dans des conditions impliquant son inscription au registre du commerce et des sociétés (création d'une société ou d'une entreprise). Toutefois, ces seules dispositions ne permettraient pas de prendre en compte l'existence de la pratique artistique amateur qui, par définition, ne relève pas du Code du travail.

La pratique amateur fait l'objet depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) de dispositions particulières (art. 32) :

- elles donnent une définition de l'artiste amateur : « est artiste amateur dans le domaine de la création artistique, toute personne qui pratique seule ou en groupe une activité artistique à titre non professionnel et qui n'en tire aucune rémunération » ;
- elles permettent de déroger aux règles posées par le code du travail pour permettre d'échapper à la présomption de salariat et de ne pas rémunérer l'artiste amateur, lorsqu'il exerce son activité dans un cadre non lucratif ;
- elles disposent que la règle de la présomption de salariat - lorsque l'amateur se produit dans un cadre lucratif - s'applique sauf dans certains cas précisément délimités.

Le décret n°2017-1049 du 10 mai 2017 (complété par un arrêté d'application du 25 janvier 2018) précise les règles relatives à la participation d'amateurs à des représentations organisées dans un cadre lucratif (III).

5/ Santé et nuisances sonores

En 2017, un travail de concertation interministérielle et avec les professionnels avait été engagé sur les textes d'application de la loi de modernisation du système de santé. En matière de risques sonores, des obligations accrues à des fins de protection du public ont fait l'objet du décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés.

L'application des nouvelles normes à partir de 2018 suscite à ce jour des incompréhensions parmi les professionnels du secteur. Certaines dispositions notamment relatives au niveau de décibels C autorisé (basses) et à leur mesure leur semblent inapplicables. Dans ces conditions, l'élaboration du projet d'arrêté d'application ainsi que du projet de guide soulève des difficultés. Le ministère souhaite vérifier, en lien avec les ministères chargés de la santé et de l'environnement, les points de blocage incontestables et la possibilité d'une mise en œuvre progressive de la réglementation permettant l'adaptation des professionnels du secteur.



Affiche Fête de la Musique 2018 conçue par le studio graphique Stéréo Buro

Bureau de la diffusion artistique pluridisciplinaire

Le réseau des scènes nationales compte 74 structures réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Le renouvellement des directions s'est poursuivi en 2018 avec 6 nouvelles nominations agréés par le Ministre de la Culture (Bayonne, La Martinique, Le Creusot, Le Mans, Saint-Brieuc, Villeneuve d'Ascq). Chacune de ces nominations a été guidée par une exigence, partagée avec les collectivités, de renforcement de l'accompagnement des artistes et d'une prise en compte la plus large possible des populations des territoires concernés. La Ministre de la Culture a réuni en juin 2018 l'ensemble des scènes nationales. La rencontre a porté sur cinq grandes thématiques : la diffusion d'une offre artistique dans tous les domaines de la création, le soutien aux artistes, l'engagement sur un territoire, l'implication des populations à la vie des maisons et l'attention à l'enfance, à la jeunesse et aux familles.

Le bureau a élaboré un guide méthodologique à destination des DRAC et des professionnels afin de faciliter la mise en œuvre du programme des scènes conventionnées d'intérêt national, résultant de la Loi Liberté de création, architecture et patrimoine. En 2018, il a cordonné, au sein de la DGCA, l'instruction de trentaine de demandes d'appellation. 17 établissements ont reçu la mention « art en création » reconnaissant leur action en matière de soutien aux artistes, à la création et à la diffusion de leurs œuvres, 4 établissements ont reçu la mention « art, enfance, jeunesse » pour leur soutien à la création en faveur des enfants et des jeunes et 7 établissements ont reçu la mention « art en territoire » pour leurs projets développant un volume significatif d'activités artistiques et culturelles allant à la rencontre des populations, sous forme de décentralisation, d'itinérance et de présence artistique hors-les-murs.

L'ONDA (Office national de diffusion artistique) a poursuivi son action d'encouragement à la diffusion, contribuant à augmenter la capacité à la prise de risque des lieux, la durée globale des temps d'exploitation des spectacles et la présence des artistes sur un territoire. En 2018, il a poursuivi les efforts engagés en faveur de la diffusion des artistes ultramarins et initié une réflexion, à la demande de la DGCA, sur l'adaptation de certains de ses dispositifs de soutien en faveur de zones plus éloignées de l'offre artistique.

En ce qui concerne l'Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV), dont le bureau assure la tutelle, l'année 2018 a permis de conforter le déploiement de l'activité artistique et culturelle sur l'ensemble des espaces du parc de la Villette avec notamment un renforcement des propositions à l'égard des enfants et de l'inscription de l'établissement hors-les-murs. A ce titre, dans le cadre du plan « la Culture près de chez vous » le déploiement de 200 Micro-Folies a été décidé sur le territoire national et ultramarin, à l'appui d'un soutien financier spécifique du ministère. Les modalités de ce déploiement ont été définies en lien avec le secrétariat général et le commissariat général à l'égalité des territoires à travers une convention avec l'EPPGHV garantissant une répartition équilibrée à l'appui des priorités territoriales des DRAC. Initié et coordonné par l'établissement public, le programme des Micro-Folies a pour objectif de proposer au plus grand nombre de citoyens une offre artistique numérique et interactive, produite par l'EPPGHV et – force du projet – avec de grandes institutions nationales : musée du Louvre, Universcience, Réunion des musées nationaux, musée du quai Branly, Château de Versailles, Opéra de Paris, Philharmonie de Paris, Festival d'Avignon, Centre Pompidou, musée Picasso, Arte. Au-delà de cette offre, les Micro-Folies sont conçues comme des lieux de vie et de pratiques artistiques et culturelles et proposent à ce titre un espace scénique, un café et un espace atelier (Fab Lab). Connectées entre elles, les Micro-Folies ont, à terme, vocation à constituer un réseau permettant notamment l'organisation d'événements culturels collectifs et mettant en lumière les propositions artistiques et culturelles locales.

CHIMERES (Création, Hybridation, Immersion, Mobilités : Expérimentation et Recherches en Écritures Scéniques) est un programme de résidences artistiques de recherche et de production qui propose à des artistes et créateurs provenant de tous les champs de la création contemporaine (théâtre, cirque, musique, danse, arts visuels, littérature, cinéma, jeu vidéo, réalité virtuelle et augmentée, design, graphisme, architecture, métiers d'art...) d'explorer les formes artistiques hybrides et immersives, intégrant les usages contemporains du numérique, et n'entrant pas dans les cadres habituels du spectacle vivant, ni dans ceux de l'exposition relevant des arts plastiques. Lancé par la DGCA, CHIMERES est porté en 2019 par le lieu unique, Scène nationale de Nantes, et le Théâtre Nouvelle Génération, Centre dramatique national de Lyon. A l'issue d'une première résidence, quatre équipes-projets se sont engagées dans des créations soutenues soit en production, soit en écriture.

PlayMe, par Laurent Bazin

Et si les internautes, ou plus simplement les spectateurs, ne manipulaient plus des avatars virtuels mais de véritables êtres humains? *Play Me* met en scène une application pour smartphone qui permet de donner des missions non-utilitaires à des performers disséminés dans l'espace urbain, autour du théâtre, pendant la représentation. Réflexion sur « l'uberisation » radicale, la pièce interrogera le thème de la responsabilité à l'heure du numérique, celui des régimes de présence et d'action que les écrans produisent dans notre vie la plus tangible.

No Reality Now, par Charles Ayats, Elisabeth Caravella et Vincent Dupont

No Reality Now est un projet scénique alliant réalité virtuelle et danse contemporaine. Sur scène, cinq danseurs, équipés de casques de réalité virtuelle et de capteurs de corps, investissent un plateau réel et virtuel. Dans les gradins, face à la scène, 200 spectateurs équipés eux aussi de casques de réalité virtuelle assistent à un double spectacle : en choisissant de garder ou d'enlever le casque, ils peuvent faire des allers-retours entre la représentation réelle et la représentation virtuelle.

La Tempête, par Véronique Caye

Dans un monde envahi par les images et le virtuel, qui pourrait aujourd'hui affirmer avec une certitude absolue que sa vie n'est pas un songe ? Les paroles de Prospero, le magicien de *La Tempête* de Shakespeare, servent de point de départ à une réflexion sur la réalité des images. Le spectacle *La Tempête* est décliné en deux temps, l'un en amont grâce à une correspondance avec Prospero par téléphone portable via un agent conversationnel (*chatbot*). Le second, dans le théâtre, est une mise en abyme des repères spatiaux-temporels des spectateurs grâce à la « magie » de la réalité augmentée mixte qui fait douter de la réalité des images.

Sentinelles, par Patrice Crespy

Sentinelles propose au public d'explorer un espace mystérieux, tout juste abandonné par ses occupants. Par petits groupes d'une vingtaine de personnes, les visiteurs allument les ordinateurs, ouvrent un journal intime, découvrent les traces d'une vie quotidienne qui, partagées et mises bout à bout, en viennent à raconter une histoire de disparition et d'effondrement d'un monde. De salle en salle, les visiteurs reconstruisent l'œuvre ensemble, comprenant peu à peu leur propre rôle par rapport à ceux qui vivaient là.

Bureau des pratiques et de l'éducation artistiques et culturelles

Pour une participation et un accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles

Parce qu'elles constituent un lieu privilégié de l'émancipation et de la construction du citoyen, le suivi, l'accompagnement et le soutien de pratiques artistiques des amateurs dans le domaine du théâtre, de la danse, de la musique, des arts du cirque et des arts plastiques, constitue une dimension importante de l'activité du bureau. En 2018, la septième édition de l'appel à projets *Fonds d'encouragement aux initiatives artistiques et culturelles des amateurs* a permis de soutenir

85 projets accompagnés par environ 200 artistes et professionnels et représentant près de 3000 amateurs, 42 % d'entre eux ayant moins de 25 ans. Afin de s'adresser à un public toujours plus large et dans un objectif d'efficience, la 8^{ème} édition de ce dispositif sera entièrement dématérialisée. Le dispositif Danse en amateur et répertoire suivi par le bureau et mis en œuvre par le Centre national de la Danse a permis cette année encore à des groupes d'amateurs (une centaine de danseurs), accompagnés par un artiste professionnel, de remonter des extraits de pièces du répertoire (tous les styles de danse sont concernés) développant ainsi leur culture chorégraphique. Une réflexion a également été engagée sur l'évolution des objectifs et des modalités de fonctionnement de ce dispositif afin d'accompagner au plus près les évolutions des pratiques chorégraphiques en amateur.

Après avoir accompagné la nouvelle Association nationale des écoles d'art territoriales de pratiques amateurs (ANEAT) dans la rédaction d'une charte nationale définissant les missions, les objectifs et les ambitions des écoles, le bureau, en lien avec le service des arts plastiques, a soutenu la réalisation d'une étude d'observation nationale sur les lieux d'enseignements en arts plastiques pour les amateurs. Les résultats devraient être connus en 2019. La rédaction d'un *vademecum* à destination des directeurs de lieux d'enseignement artistique pour l'accueil des élèves handicapés en partenariat avec l'association Musique en Situation de Handicap a été finalisé. Le bureau a travaillé en lien étroit avec le secrétariat général pour la mise en place d'un fonds de soutien à l'accessibilité pour les lieux du spectacle vivant doté d'un million d'euros. Des expérimentations en matière de mise en accessibilité des œuvres verront le jour en 2019.

Redonner du sens à l'engagement de l'Etat au sein des conservatoires

Le réengagement financier de l'État auprès des conservatoires en 2016 a coïncidé avec la reprise d'un dialogue régulier et ouvert avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement spécialisé et notamment les collectivités territoriales. En 2018, sur la dizaine d'établissements d'enseignement artistique spécialisé ayant déposé une demande d'agrément pour les enseignements préparant à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique, la moitié d'entre eux a reçu une réponse favorable participant à la structuration d'une offre publique nationale la plus démocratique possible. Plusieurs temps de consultation portant sur la réforme des critères de classement et des schémas nationaux d'orientation pédagogique se sont également tenus en 2018 rassemblant associations et syndicats du secteur mais aussi des personnes qualifiées. Sur la base de ces échanges, des propositions ont été soumises au Ministre : elles visent à réaffirmer l'exigence de qualité de l'enseignement artistique spécialisé avec la volonté que les artistes de demain reflètent pleinement la diversité de la France et que tous les citoyens qui le souhaitent puissent s'épanouir dans des pratiques artistiques et la vie culturelle de leurs territoires. En fonction des orientations fixées par le Ministre une concertation pourrait se mettre en place en 2019.

Avec l'enfance et la jeunesse

Le plan *Génération Belle Saison*, lancé en 2016, s'articule autour de plusieurs thèmes structurants : mobiliser tous les acteurs / conforter les artistes qui font le choix de la jeunesse / placer la rencontre avec les œuvres au cœur de l'éducation artistique et culturelle / développer les compétences professionnelles / agir au plus près des territoires / accroître la visibilité des actions / observer et évaluer. Dans ce cadre, en 2018, le bureau a soutenu une quinzaine de mises en réseau et de coopératives de production. La journée d'études organisée par le bureau au Conservatoire national supérieur de Musique et de Danse de Lyon autour du sujet « La rencontre avec les enfants et les jeunes, une nouvelle dimension du métier d'artiste ? » a ainsi constitué un temps fort de cette année.

Enfin, le bureau a poursuivi la coordination au sein de la DGCA du travail initié en 2017 sur la question de l'action culturelle au sein des labels de la création (définition d'objectifs et d'outils communs, animation d'une réflexion conjointe) en poursuivant le travail d'évaluation sur les effets des actions de médiation artistique sur les enfants et les adolescents avec le Centre de recherches en Psychologie de l'université Picardie Jules Verne d'Amiens et le Laboratoire d'Anthropologie et de Psychologie Cliniques, Cognitives et Sociales de l'université Sophia Antipolis de Nice. Un volet

qualitatif établi sur la base d'entretiens individuels avec les enfants est ainsi venu compléter l'étude publiée en 2017 (le document final sera publié début 2019).

Bureau de l'action européenne et internationale : soutien à la mobilité des artistes et des professionnels, coopération artistique internationale, Europe, Francophonie et accompagnement des artistes en exil

Dans le cadre de son rôle d'interface d'information européenne et internationale, le bureau de l'action européenne et internationale a participé à la préparation d'une centaine de déplacements et d'entretiens de membres du Gouvernement avec leurs homologues, d'une cinquantaine d'instructions de nouveaux ambassadeurs de France et de plans d'actions des ambassades et près d'une trentaine d'accords diplomatiques.

Le soutien à la mobilité internationale des artistes et des professionnels, aux échanges et rencontres artistiques, aux réseaux européens et aux collaborations internationales s'est traduit par des accueils en France d'artistes, de programmateurs et de professionnels étrangers, une présence d'artistes et la diffusion à l'étranger d'œuvres produites en France avec le soutien de l'Institut français, des actions entre écoles d'art, des opérations de visibilité de la scène artistique française à l'étranger, des rencontres professionnelles bilatérales et des rencontres européennes. Le suivi de la facilitation de la mobilité des artistes et des œuvres se traduit par le soutien aux plateformes d'information et de soutien sur la mobilité artistique *On the move* et *Mobiculture*, ainsi qu'au *Fonds Roberto Cimetta*, fonds international de mobilité et de structuration, en particulier dans l'espace euro-méditerranéen.

Dans le cadre du déploiement des coopérations artistiques internationales, l'année a été marquée par la consolidation et l'évaluation des relais spécialisés du spectacle vivant et des arts plastiques, implantés dans des zones géographiques prioritaires et développées conjointement par le ministère de la Culture, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Institut français, en Europe, aux États-Unis, en Amérique du Sud et en Chine.

La poursuite du dispositif de soutien à la préparation de projets européens a permis en 2018 de soutenir 8 nouveaux projets de réseaux européens du spectacle vivant et des arts plastiques. Une expérimentation d'accompagnement personnalisé d'une douzaine de compagnies artistiques au développement de leur stratégie européenne et internationale a été lancée en 2018 en partenariat avec la plateforme de mobilité artistique *On the move*. Une trentaine de porteurs de projets a été accompagnée directement en conseil individualisé en lien avec les DRAC concernées. Le bureau de l'action européenne et internationale a assuré la présence du ministère français de la Culture au sein de la Commission internationale du théâtre francophone (assemblée générale annuelle à Dakar) et porté sa représentation au Sommet de l'Organisation internationale de la Francophonie à Erevan (Arménie).

Le bureau a assuré son rôle de pilotage de l'Institut français pour la DGCA et a notamment accompagné la transformation du Département des Échanges et de la Coopération artistique en Département du Développement et de la Coopération artistique. Le bureau a participé activement à l'évolution des dispositifs de résidences d'artistes et à la préparation des Saisons pilotées par l'Institut français (France-Israël en 2018, France-Roumanie en 2019, Saison des cultures africaines en 2020). La poursuite de l'accompagnement de la Cité internationale des arts de Paris a été assurée en 2018, autour de l'accueil d'artistes en exil avec un soutien financier spécifique du ministère. Le bureau déploie d'ailleurs, conjointement avec le SG, une politique d'accompagnement des artistes réfugiés et en exil par le soutien des actions de l'ONDA, du *Fonds Roberto Cimetta* et de l'*Atelier des artistes en exil*.

Enfin, le bureau a continué sa mission d'analyse des activités internationales des réseaux de la DGCA et des politiques culturelles innovantes menées à l'étranger. En particulier, une enquête sur les mobilités étudiantes et les partenariats à l'international des établissements d'enseignement supérieur du champ de la création artistique a été menée et a mis en lumière les principaux types et territoires de partenariats en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, ainsi que les territoires émergents.

La sous-direction des affaires financières et générales

La sous-direction des affaires financières et générales (SDAFIG) a la responsabilité des moyens de fonctionnement de la direction générale et assure à ce titre la gestion des moyens humains, logistiques et budgétaires qui lui sont affectés, en lien avec les autres services de la direction et avec le secrétariat général du ministère. Elle exerce également une mission de coordination et de conseil sur les sujets transversaux de la direction : élaboration du projet de loi de finances (PLF), tutelle des opérateurs, suivi des investissements, respect des plafonds d'emplois, suivi de l'action territoriale, analyses juridiques...

Actions transversales

La sous-direction assure l'élaboration du budget et le suivi de l'exécution des crédits du programme 131 « Création » dont la directrice générale est responsable. La SDAFIG participe par ailleurs à la construction budgétaire et au suivi de l'exécution des crédits dont la direction générale dispose sur les programmes 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » et 186 « Recherche culturelle et culture scientifique ».

En matière budgétaire, les travaux conduits en 2018 ont abouti à une augmentation de 0,3 % des crédits du programme 131 dans le cadre de la LFI 2019. Le programme a bénéficié de 2,5 M€ de mesures nouvelles en crédits d'intervention pour favoriser l'équité territoriale et la vie culturelle des régions, à travers la mise en place du plan « Culture près de chez vous » et la diffusion des œuvres allant au-devant d'un public plus large. A ces crédits s'ajoutent ceux du programme 224 en faveur de l'éducation artistique et culturelle et de l'itinérance.

La soutenabilité budgétaire du programme a été assurée tout au long de l'année ainsi que la bonne exécution des crédits, intégralement consommés en 2018.

Dans le cadre de ses actions transversales, la SDAFIG s'est en outre engagée en 2018 dans la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle sur l'égalité femmes-hommes en élaborant des indicateurs de mesure et de suivi de l'égalité dans la programmation artistique des labels. Elle a par ailleurs été sollicitée par deux fois en 2018 pour représenter la DGCA au sein du centre de crise du ministère de la Culture lors de l'épisode de crue de la Seine en janvier et des manifestations des gilets jaunes en décembre.

Le bureau des affaires générales (BAG)

Le pôle financier veille à la bonne exécution des crédits de l'administration centrale sur les différents programmes (131, 224 et 186). A ce titre, il a instruit plus de 1200 demandes de paiement (1400 en 2017, 1100 en 2016) et a contribué à atteindre un taux de consommation proche de 100 %. Pendant l'année 2018, un travail de formalisation des procédures financières de la DGCA a été mené dans le cadre du plan d'action du ministère au titre du contrôle interne financier.

Le pôle ressources humaines a accompagné les agents de la DGCA à la prise en main du nouvel outil de gestion en ligne des congés et des formations (Renoir RH). Il a également accompagné la réorganisation interne de la délégation à la musique. Le pôle a accompagné les établissements sous sa tutelle et représenté la DGCA au cours des élections professionnelles de décembre 2018.

Le pôle logistique a quant à lui assuré son rôle de gestion des moyens généraux qui s'est notamment traduit en 2018 par la poursuite du renouvellement du parc informatique (80 nouveaux postes de travail) et le déploiement des nouvelles versions de Microsoft et de l'outil de gestion du courrier (Goia).

Le bureau des affaires juridiques (BAJ)

Le bureau des affaires juridiques s'est fortement impliqué en 2018 dans le choix du modèle de gouvernance du projet de Cité du théâtre aux ateliers Berthier en apportant une expertise juridique sur le projet d'ensemble (rétroplanning du projet, commande publique, fiscalité).

En matière de propriété intellectuelle, le BAJ a accompagné la délégation à la danse dans l'élaboration d'un modèle de contrat de cession de droits d'auteur et de droits voisins pour sécuriser la réalisation des films chorégraphiques, notamment l'édition et la diffusion en CD et DVD des « épreuves de danse » des examens pédagogiques. Dans le secteur des arts visuels, le bureau a apporté son expertise pour la sécurisation juridique d'un projet de contrat expérimental de numérisation et d'utilisation à titre non commercial.

Le BAJ a participé au chantier relatif à la dématérialisation des demandes de subvention en effectuant un recensement des dispositifs et en actualisant les fiches du guide mis en ligne sur le site du ministère.

Sur le plan de l'activité de conseil et d'analyse juridique, les saisines ont été nombreuses : elles concernent toujours des domaines aussi divers que les marchés publics, la procédure du 1 % artistique, les subventions, le droit des collectivités territoriales, les œuvres d'art dans l'espace public et la protection de marques.

Le bureau de l'action territoriale (BAT)

Le bureau de l'action territoriale a assuré l'interface des relations DGCA-DRAC et suivi la programmation et l'exécution budgétaire des services déconcentrés. En 2018, il a participé à l'élaboration des mesures du Livre bleu des outre-mer dédiées à la création et s'est investi dans la préparation et la coordination des deux commissions du fonds interministériel d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'outre-mer (FEAC). Il a également participé à la réflexion menée par la DGCA en lien avec le conseil national des professions du spectacle sur l'évolution du soutien au spectacle vivant, ainsi qu'aux groupes de travail sur les droits culturels et l'économie sociale et solidaire.

Le BAT a poursuivi ses missions de veille, d'analyse et de synthèse sur la recomposition des territoires (politique artistique des nouvelles métropoles, évolution des politiques artistiques des régions, veille sur la mise en œuvre des CTAP...). Attentif à la poursuite de la mise en œuvre des CPER (contrats de plan Etat-Région), il a administré l'enquête relative aux financements publics des collectivités territoriales en faveur de la création.

Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion (BOCG)

Le bureau de l'observation et du contrôle de gestion a réalisé en 2018 la deuxième édition du *Panorama* des interventions du ministère de la Culture dans le domaine de la création artistique. Cette édition a été enrichie de données sur l'emploi et sur les financements directs des festivals, de fiches synthétiques portant sur les missions, le bilan année N-2 et les enjeux de chaque label, les cofinancements du ministère et des collectivités territoriales dans chaque région, de cartes sur les territoires prioritaires.

Le programme d'études sur la concentration dans le spectacle vivant s'est poursuivi en 2018 avec le lancement d'un travail sur la concentration dans les festivals d'été de musique.

Par ailleurs, le bureau a préparé l'ouverture de la plateforme SIBIL au 1^{er} juillet 2018, afin d'y recueillir dans un premier temps les données de billetterie des opérateurs de l'État et des structures labellisées du spectacle vivant ainsi que des scènes conventionnées et des théâtres lyriques d'intérêt national. A partir du second semestre, il a assuré la gestion de cette plateforme et travaillé à son évolution en vue de la rendre accessible en 2019 à tous les entrepreneurs de spectacle vivant.

La mission du conseil architectural (MCA)

La mission est sollicitée pour son expertise et son conseil dans un grand nombre de chantiers architecturaux, scénographiques et muséographiques relevant du champ de la direction générale. Elle a ainsi participé en 2018 aux comités de pilotage et aux comités techniques des grands chantiers en cours dans les établissements sous tutelle de la direction générale (relocalisation du CNAP à Pantin, Cité du théâtre aux ateliers Berthier, salle modulable et ateliers de l'Opéra Bastille, théâtres nationaux, ENSBA, Mobilier national, Manufacture de Sèvres, ENSP Arles, l'ENSCI, l'ENSAD, CNSMD de Lyon, etc.).

Trois projets emblématiques continuent à être portés par la mission :

- Le projet de Cité du théâtre : la procédure de dialogue compétitif avec les trois équipes retenues en 2017 s'est achevée fin 2018 ; parallèlement, une convention constitutive pour la création du GIP chargé de la conduite du projet a été élaborée.
- Le projet de la salle modulable et des ateliers de l'ONP : le jury a choisi l'équipe lauréate fin 2018 permettant ainsi le démarrage effectif des études début 2019.
- Le Centre national des arts plastiques : donnant suite au jury de maîtrise d'œuvre qui s'est déroulé en 2018, la mission a participé aux différents comités de suivi et de pilotage relatifs à l'étude de diagnostic et avant-projet sommaire de l'agence Bruther choisie pour cette opération.

Conformément à sa mission d'expertise et d'assistance technique auprès des structures subventionnées, la MCA est intervenue sur de nombreux projets pour le ministère tels que le FRAC Auvergne à Clermont-Ferrand, le Quartz - Scène nationale et le Fourneau - CNAREP de Brest, le théâtre des Amandiers à Nanterre, les Centres chorégraphiques nationaux de Nancy et de Tours, le projet de la nouvelle implantation de la Maison de la danse à Lyon, Sur le pont - CNAREP de la Rochelle, les gradins de la cour d'honneur du Palais des Papes pour le festival d'Avignon, le centre culturel de Pa'ōfa'i à Papeete et le site de l'Unesco de Taputapuātea sur l'île de Ra'iātea (Polynésie française).



Logo créé pour SIBIL – Système d'information de billetterie
© Ministère de la Culture

Des actions de communication externes nombreuses et variées

La mission de la communication a élaboré et mis en œuvre en 2018 des plans de communication pour des événements de grande ampleur tels que le Centenaire Debussy (création d'un site internet dédié avec un agenda carte, organisation d'une soirée de lancement le 23 mars rue de Valois, relations presse) et l'exposition de *street art* « A l'échelle de la ville - Arts et aménagements du territoire » sur les bâtiments du ministère des Bons Enfants et du Palais Royal (conception graphique du dossier de presse, relations presse, organisation de l'inauguration Ministre le 23 avril). Elle a contribué activement à l'organisation et à la visibilité des soirées-spectacles Nocturnes de Valois engagées par la Ministre : *soirée hip-hop* le 24 mai et *soirée Danse[s]* le 12 septembre (appui des services pour l'organisation de l'événement, fichier d'invitations, communiqués et relations presse). Elle a participé à la troisième édition du Forum de la Mode « Territoires de mode » qui s'est tenue au centre de conférence du ministère de l'Economie et des Finances (544 inscrits, professionnels du secteur de la mode – Prêt-à-Porter et Haute-Couture -, journalistes). Elle a accompagné la nouvelle délégation à la photographie : élaboration d'un dossier de presse pour présenter la politique du ministère dans le domaine de la photographie à l'occasion des Rencontres d'Arles, projet *Elles x Paris Photo*, commande publique nationale *Flux, une société en mouvement*. Enfin, impliquée dans l'élaboration de la stratégie de communication du projet SIBIL (Système d'information de billetterie), elle a mis en place un espace web en multi emplacement avec une url dédiée pour lui garantir une bonne visibilité, assuré des mises à jour régulières, créé une Foire aux questions et assuré des relations presse qui ont donné lieu à plusieurs publications.

La mission a, en outre, accompagné la communication (conseils, rédaction d'outils de relations presse, publications sur le site internet, relais par les réseaux sociaux numériques, validations) de nombreux événements ou opérations portés par la DGCA ou ses opérateurs : lancement de la typographie *Faune* commandée à la designer Alice Savoie par le CNAP, Pavillon français de la Biennale de Venise (annonce de l'artiste Laure Prouvost et élaboration de la stratégie de communication avec l'Institut français), Journées européennes des Métiers d'art, nominations des directeurs de structures labélisées, journée d'étude *Génération Belle Saison* intitulée « La rencontre avec les enfants et les jeunes : une dimension nouvelle du métier d'artiste ? » au Conservatoire national supérieur de Musique et de Danse de Lyon, première rencontre des directeurs de SMAC à la Philharmonie de Paris avec le Ministre, séminaire « Art et recherche : quelle rencontre !? » au Centre national de la danse. Elle a apporté son soutien aux projets portés par la Ministre dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle notamment : « La rentrée en musique », plan « Tous musiciens d'orchestres », déploiement des orchestres Démon, « Fête de la Musique à l'école » (création d'un kit de communication pour l'Education nationale). De très nombreuses sollicitations de journalistes ont été traitées dans tous les domaines couverts par le spectacle vivant et les arts plastiques. Elle a aussi apporté un soin particulier à l'image et à la création graphique en conduisant la consultation pour l'identité visuelle de la Fête de la Musique (Studio graphique Stéréo Buro), en commandant un logo pour le projet SIBIL (Emmanuel Boutier), en créant des dossiers de presse et des visuels pour le Centenaire Debussy, l'exposition d'art urbain et pour la politique relative à la photographie notamment.

La communication des manifestations nationales de la création artistique

Deux opérations nationales portées par la DGCA font l'objet d'un fort engagement de la mission qui en définit, supervise et pilote la communication mise en œuvre par un partenaire ou avec un prestataire extérieur, et en liens étroits avec les services. Il s'agit de *Rendez-vous Hip Hop* (troisième édition du 26 mai au 2 juin) et de la *Fête de la Musique* (21 juin). Il a été décidé cette année de remplacer le concert du Palais Royal par 6 concerts en régions (communiqué « Le ministère fait le choix des territoires »). Une conférence de presse a été organisée par la mission le 13 juin avec la Ministre, les Maires des 6 villes et une animation musicale de la Maitrise Populaire de l'Opéra-Comique qui a donné lieu à des retombées dans la presse régionale et nationale.

Une intense activité de publications et de rédaction

Afin de contribuer à la visibilité des champs de la création artistique sur internet, la mission de la communication déploie une importante action sur le site du ministère de la Culture (culture.gouv.fr) qu'elle enrichit en permanence. Elle gère en direct les minisites danse, musique, théâtre et spectacles, arts plastiques, métiers d'art, design et mode, photographie, *1 immeuble 1 oeuvre*, 1% artistique. Elle a en 2018 revu entièrement le site photographie, complété le site *1 Immeuble 1 oeuvre* et engagé la refonte complète du site 1% pour accompagner l'évolution de la manifestation nationale *Journées du 1% artistique de l'école à l'enseignement supérieur* avec la création d'un agenda cartographié dédié. Plus de 300 articles d'actualités et 150 appels à projets ont été publiés et régulièrement relayés à notre demande par la DICOM sur les réseaux sociaux numériques du ministère.

De nombreux travaux d'éditions ont été réalisés : rapport d'activité 2017 de la DGCA, rapports d'inspection (« Effets des actions de médiation culturelle sur les enfants et adolescents »), bilans, actualisation du Guide des obligations du spectacle, Guide aménagements des lieux de cirque (versions papier et numérique), « Étude exploratoire : Évolution de la structure de marché et de la diversité des acteurs économiques et des spectacles », guide pratique agrément des établissements préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur, bilan des actions des opérateurs en faveur des publics prioritaires et trajectoires financières 2017-2020, panorama 2018 des interventions du ministère de la Culture dans le domaine de la création artistique, dossier Ministre, recueil annuel des questions parlementaires, guide pratique pour les *journées du 1% artistique de l'école à l'enseignement supérieur*. Enfin, la mission a créé à destination de la direction un petit livret de Chiffres-Clefs DGCA 2018.

La mission a une importante activité relative aux distinctions honorifiques (huit promotions annuelles pour les ordres nationaux de la Légion d'Honneur et du Mérite et l'ordre ministériel des Arts et Lettres) ainsi qu'aux Médailles d'honneur des sociétés musicales et chorales (promotions du 1^{er} janvier et du 14 juillet). La mission établit ainsi, sur proposition des services, des listes de candidats, rédige les mémoires de proposition et prépare les 3 conseils annuels des Arts et des Lettres (élaboration d'un livret des candidats des secteurs de la DGCA avec résumés biographiques). Elle rédige aussi de nombreux textes institutionnels (éditos, préfaces, textes de présentation de la DGCA, éléments de discours). Enfin, dans le cadre de sa participation au collège de Terminologie Culture/Médias (une séance de travail mensuelle), la mission a accompagné une réflexion globale sur le vocabulaire de la mode qui devrait donner lieu à une publication en 2019.



Caractère typographique *Faune* créé par Alice Savoie © Alice Savoie - Cnap

L'information des publics jeunes sur l'enseignement supérieur

La DGCA a participé à trois salons des formations artistiques afin d'informer les publics jeunes sur l'offre de formation supérieure de la création artistique, La mission a ainsi organisé la présence des établissements d'enseignement supérieur sur le stand du ministère pour le Salon des formations artistiques (27 et 28 janvier, porte de Versailles), le salon européen de l'Éducation (23 au 25 novembre, porte de Versailles) et le Start (1^{er} et 2 décembre, Les Docks - Cité de la Mode et du Design). La mission a porté un soin attentif à l'organisation de conférences lors de ces salons avec des représentants d'écoles et de la DGCA afin de présenter toute la richesse et la variété de l'offre de formation, les cursus, les diplômes et les débouchés. Elle a aussi mis à jour et réédité la brochure « Enseignement supérieur de la création artistique ». Cette mission d'information du grand public est complétée par le traitement des questions des usagers qui sont déposées sur le site internet (plus de 200 demandes traitées).

La communication interne

La mission œuvre aussi à la communication interne de la DGCA en travaillant notamment à la bonne diffusion de l'information vers ses agents : alertes presse, diffusion hebdomadaire d'un compte-rendu synthétique du comité de direction, élaboration mensuelle d'un organigramme détaillé et d'un trombinoscope... En outre, la mission a organisé le 16 janvier 2018 la cérémonie de vœux de la directrice générale au personnel autour d'une galette des rois. Enfin, dans le cadre des *Rendez-vous de la DGCA*, moments d'échanges thématiques avec un invité extérieur, le personnel a pu rencontrer l'artiste urbain ZEVS venu évoquer sa pratique du *street art* avec la projection de 4 courts métrages coproduits par la DGCA, Caroline Sonrier, directrice de l'Opéra de Lille, et Benoît Lambert, metteur en scène, directeur du CDN Dijon, ont parlé de l'itinérance dans le spectacle vivant et Nicolas Kaddeche, de la société d'assurance Hiscox, a présenté son rapport d'observation du marché de l'art en ligne.



Centenaire Debussy © Ministère de la Culture

Le service de l'inspection de la création artistique

Le service de l'Inspection de la création artistique (SICA) déploie son activité selon deux axes. D'une part il réalise des missions dans le domaine des arts plastiques et du spectacle vivant. Leur objet est l'étude, l'expertise ou l'évaluation des politiques, des dispositifs, des structures et des opérateurs. Ces inspections peuvent être conjointement menées avec une autre inspection, en particulier avec l'Inspection générale des affaires culturelles, ou toute autre inspection d'un ministère tel que celui chargé de l'Éducation nationale. D'autre part, le SICA assure une mission permanente de conseil aux services de la DGCA, aux DRAC, aux établissements publics nationaux, le cas échéant aux collectivités territoriales sur tout le champ de la création artistique.

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé le SICA assure l'examen des classements de conservatoires et participe à la définition des schémas nationaux d'orientation pédagogique (SNOP) prévus par la loi LCAP. Il participe et coordonne l'expertise scientifique et pédagogique exercée dans le cadre des procédures d'habilitation à délivrer des diplômes nationaux et d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Dans le domaine des arts plastiques, le service contribue particulièrement à la réflexion sur la poursuite de l'inscription des cursus dans le champ de l'enseignement supérieur (niveau Licence, Master et Doctorat), ainsi qu'à la structuration de la recherche dans les écoles supérieures d'art. Le centre de documentation, intégré au SICA, offre ses services documentaires à l'ensemble de la DGCA, aux conseillers en DRAC chargés de la création artistique et aux chercheurs.

I - Conseil

Dans le domaine du conseil, en 2018 le SICA a particulièrement contribué aux chantiers de :

- conception et animation de la journée du 23 février 2018 au Centre national de la Danse « Art et recherche : quelle rencontre !? » réunissant chercheurs et professionnels de la scène et des arts plastiques, inspecteurs, conseillers en DRAC et agents du ministère. Cet événement piloté par la Mission recherche faisait suite à la coordination de la rédaction par les inspecteurs de la création artistique des deux numéros de *Culture et recherche* consacrés aux relations entre la scène et la recherche et du numéros *La recherche dans les écoles supérieures d'art* ;
- formation des conseillers en DRAC à la négociation et rédaction d'un contrat de filière en région dans le domaine des musiques actuelles ;
- situation, évolution du CNV, perspectives du projet de Maison commune de la musique ;
- mise en place des conditions d'agrément des enseignements préparant à l'enseignement supérieur en spectacle vivant et aux écoles supérieures d'art ;
- conception de la réforme des critères de classement des conservatoires du spectacle vivant ;
- réécriture des textes réglementaires pour les diplômes de pédagogie dans le spectacle vivant.

Le SICA a exercé comme chaque année sa mission constante d'expertise artistique et technique en délivrant des avis sur des recrutements en cours de dirigeants de structures de label national ou d'établissements publics nationaux, ou bien sur des projets soumis à concours et en siégeant ès qualités dans des jurys de concours, d'examen, de recrutement, de l'État ou des collectivités territoriales. Il a par ailleurs analysé pour la DGCA les projets et candidatures à des dispositifs d'aide rattachés à d'autres services de l'État, à des établissements publics ou à d'autres organismes (Centre national de la Danse, Artcéna, Centre national des arts plastiques, Académie de France à Rome, Villa Kujoyama, DICREAM, appel à projet Culturepro auprès des écoles d'enseignement supérieur culture, Institut français, Cité internationale des arts, Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, etc.) ou des collectivités territoriales. Il a aussi

participé es qualités aux commissions consultatives d'aides aux équipes artistiques indépendantes et aux artistes plasticiens rattachées aux DRAC, mais aussi à celles des acquisitions du Centre national des arts plastiques.

Le nombre des avis remis par le SICA est en croissance, en proportion des demandes des services de la DGCA comme du SG (hors comptabilisation de ceux du collège arts plastiques exprimés dans le huis clos des commissions du CNAP) : un total de 58 avis formalisés dont 20 avis établis par le collège théâtre et 32 par le collège danse, hors avis d'expertise des équipes artistiques CERNI.

II - Rapports d'étude, contrôle, expertise ou évaluation

Les inspections relatives à des établissements du périmètre des labels définis par l'article 5 de la LCAP et son décret d'application ont été majoritaires, comme les exercices précédents : 12 des 16 rapports sur le champ de la création et de la diffusion remis en 2018. Centre d'art, CDN, CNAREP, CCN, CDC, scènes nationales, SMAC ont ainsi été abordés, dans une grande diversité de problématiques, souvent non budgétaires.

Hors label, le ballet de l'Opéra d'Avignon a été l'objet d'un rapport dans une recherche de perspectives à l'échelle régionale. Le dispositif d'aide franco-américain à New York pour les musiques contemporaines a, lui, fait l'objet d'un bilan avec proposition d'évolution. L'étude portant sur les cheffes et compositrices sollicitée par le Cabinet du ministre a mis en évidence une situation d'inégalités fortes justifiant des évolutions.

Dans le champ des pratiques amateurs et de l'enseignement, l'étude sur les pratiques chorales en amateur a repéré les leviers, les ressources artistiques, les compétences qui peuvent être soutenues dans une perspective de développement. L'étude sur la médiation dans l'enseignement supérieur à Londres a exploré des orientations qui pourraient inspirer des établissements, voire des mesures en France.

A ce total de 19 rapports s'ajoute un nombre exceptionnellement élevé de 77 avis d'expertise qui ont été remis sur le bilan à deux ans des compagnies indépendantes théâtrales aidées en administration centrale dans le cadre du dispositif des compagnies et ensembles à rayonnement national et international : 30 en théâtre, 36 en musique, 11 en danse.

III - Rapports de classement de conservatoires et habilitations d'enseignement supérieur

Le SICA a poursuivi en 2018 le traitement des demandes de renouvellement ou de classement de conservatoires de l'enseignement artistique spécialisé. Ces dossiers contiennent plus qu'à l'accoutumée des problèmes ou impasses à étudier et autant que possible à résoudre. 23 rapports de classement de conservatoires ont été remis en 2018 dont un pour un CRD (conservatoire à rayonnement départemental), les autres pour des conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal confirmant l'attractivité de cette distinction pour les municipalités.

Le SICA s'est consacré également à participer aux travaux d'expertise portant sur l'enseignement supérieur dans le cadre des procédures formalisées avec le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, la campagne d'habilitation de l'enseignement supérieur dans le domaine du spectacle vivant a porté en 2018 sur des établissements d'enseignement supérieur qui jouent un rôle majeur : école de danse de l'Opéra national de Paris, CNSMD de Paris, CNSMD de Lyon, Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris-Boulogne-Billancourt, Pôle supérieur d'enseignement artistique 93, Haute école des Arts du Rhin (HEAR) à Strasbourg, École supérieure de musique et de danse Hauts-de-France (ex ESMD Nord de France). Les inspecteurs de la création artistique ont à ce titre piloté et rédigé 8 rapports d'habilitation de diplômes d'enseignement supérieur en spectacle vivant. Quatorze établissements d'arts plastiques ont été analysés. D'une part, 12 avis d'expertise sur des écoles supérieures d'art (ESA) ont été formulés par l'inspection dans le cadre de l'évaluation de l'HCERES en vue du renouvellement du grade de master, dont l'École nationale de Nice Villa Arson, ESA Toulon-Provence-Méditerranée, ESA Marseille-Méditerranée, ESA Arles (photographie), la HEAR à Strasbourg, l'ESA à Limoges.

D'autre part l'ESA de Nancy et l'ESA de Lorraine (Metz/Epinal) ont été étudiées en janvier 2018. Le SICA a aussi participé à la poursuite de la structuration de la recherche dans les écoles supérieures d'art.

IV - Centre de documentation

Le centre de documentation a accéléré en 2018 son chantier d'allègement du stock papier en réduisant notamment son activité d'enrichissement : 220 notices ont été créées (dont 50 relatives à des rapports du SICA) et 115 ouvrages ont été acquis. Le centre de documentation offre un accès à 5000 documents physiques au 62 rue Beaubourg et à 3000 documents numérisés. Cela représente virtuellement 15 % du stock total du Ministère. La DGCA est le 3^{ème} centre documentaire après le secrétariat général et le Service des musées de France. La documentation gère une cinquantaine d'abonnements et donne plus que jamais la priorité au numérique qui nécessite cependant un gros investissement en collecte, indexation et stockage.

1/ Des outils numériques

Trois outils essentiels sont employés, toujours en évolution :

- Site culture.gouv.fr, rubrique Documentation
- Site intranet Sémaphore, espace Culture'doc avec 25 dossiers documentaires, 5 sitothèques et les Focus,
- Base documentaire Capadoce: l'année 2018 a été marquée par un intense travail de préparation à la migration prévue en 2019 vers un nouveau système informatique (ateliers inter-directions, contrôle qualité, ré-indexation, nettoyage de la base actuelle, préparation du cahier des charges etc).

Par ailleurs, une réflexion est engagée sur les différents outils : ils ne communiquent pas entre eux et font appel à des outils informatiques très différents ce qui entraîne un important travail de suivi et un manque de visibilité qui nuit à leur pleine exploitation.

2/ Utilisation de la documentation

En 2018, 55 % des agents de la DGCA ont fait appel à la documentation (95 emprunteurs différents) et 30 % de façon régulière : la demande reste stable sur les commandes et les prêts, elle a tendance à augmenter sur les demandes ponctuelles (recherche d'articles, biographies, envoi de documents numériques). Les prêts et envois de documents numériques sont destinés à 90 % au personnel DGCA, à 5 % au reste du ministère et à 5 % à des demandeurs extérieurs.

A ces prêts s'ajoutent la consultation en direct de ActuWeb qui recense toutes les parutions électroniques de la semaine, la consultation des sitothèques et dossiers documentaires numériques et les consultations de documents sur place. La responsable du centre de documentation participe aussi au chantier de recherches du SICA sur les résidences d'artistes pour lequel un espace commun numérique a été créé en réseau.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de service de la DGCA, le SICA a systématisé la diffusion aux conseillers en DRAC chargés de la création artistique de la veille documentaire et de l'information sur les rapports remis à la DGCA afin de communiquer et partager les ressources et analyses de ces derniers, disponibles sur la base documentaire Capadoce (en intranet ou en accès internet selon la nature du rapport). Des envois électroniques ciblés vers les directeurs ou/et conseillers en DRAC sont également mis en œuvre depuis 2018 pour un meilleur partage des rapports au sein du ministère. De même, le tableau sur la nature et l'avancement des missions donnant lieu à rapports confiées par la directrice générale au SICA est communiqué chaque trimestre aux services de la DGCA. Enfin les rencontres périodiques sont organisées entre ses collègues et les services sectoriels correspondant au même champ artistique pour une meilleure information mutuelle et coopération.



Identité visuelle de la Nouvelle adresse du CNAP à Pantin © Pilote Paris – Cnap



Direction
générale
de la création
artistique
mars 2019